



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALE
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master Académique en Sciences Economiques
Option : Economie de Développement Durable et de l'Environnement

Thème

Acteurs Locaux et Développement Durable
Cas des villages :Iguersafene et Zouvga

Présenté par :
M. BELAIDI YUCEF
M. SADI HADDAD SAID

Sous la direction de :
Dr. AKNINE ROSA

Soutenu devant le jury composé de :
M. DAHMANI Mohamed – Professeur- UMMTO
Mme AKNINE ROSA -Maitre de conférences A-UMMTO.
M.SAHALI, Maitre assistant-A-UMMTO.

Président.
Rapporteur.
Examineur.

I

Remerciements

Toute notre reconnaissance et gratitude à notre promotrice docteur AKNINE ROSA pour son suivi, ses orientations et ses conseils qui nous ont servi de référence, ainsi que sa contribution précieuse dans l'élaboration de ce travail.

Nous tenons également à remercier tous les enseignants de la faculté des sciences économiques, commerciale et de gestion pour les efforts qu'ils ont fournis afin de nous assurer une formation de qualité.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de notre travail.

II

ملخص

التنمية المحلية لا يمكن دراستها دون الإشارة إلى تورط نظام من الجهات الفاعلة ورغبته في بناء مشروع التنمية. شركاء التنمية المحليين واللاعبين الرئيسيين في الديناميت المحلية. نناقش في هذا العمل البحثي حول دور الفاعل الاجتماعي في التنمية المحلية، وتسليط الضوء على إدارة التنمية الإقليمية المستدامة العلاقة المحلية. كان ذلك في سياق إشراك أصحاب المصلحة المحليين في تطوير ديناميكية، في قدرتها على حشد وتنسيق ودعم الوفاء باحتياجاتهم. هنا هو إنشاء المخزون في العلاقات بين الأطراف بينها وبين تأثير هذه على ظهور الاقتصادية والاجتماعية والبيئية. من خلال استخدام بيانات من المسح الميداني الذي أجري في قرية القبائل، نجد وجود الحاكمة الترايبيية تؤثر هذه الأخيرة على مشاريع التنمية المحلية. ندرس أيضا طبيعة العلاقات بين الجهات الفاعلة واتخاذ القرارات النسبي الذي تمارسه عليهم.

كلمات البحث: الحكم، والقرب أو إقليم أو الممثل التنمية المحلية، مداولات التنسيق

Résumé

Le développement local ne peut être étudié sans référence à l'implication d'un système d'acteurs et à sa volonté de bâtir un projet de développement. Les partenaires du développement local sont des acteurs incontournables dans la dynamique locale. Nous abordons dans ce travail de recherche la question du rôle de l'acteur social dans le développement local, et d'apporter un éclairage sur la relation gouvernance territoriale-développement local durable.

Celle-ci se situe dans le contexte de l'implication des acteurs locaux dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser, à se coordonner et à prendre en charge la satisfaction de leurs besoins. Ici, il s'agit d'établir un état des lieux concernant les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux et l'impact de ces dernières sur l'émergence d'une dynamique économique, sociale et environnementale.

Grâce à l'exploitation des données d'une enquête de terrain menée dans le village Kabyle, nous constatons l'existence d'une gouvernance territoriale qui a un impact de cette dernière sur les projets de développement local. Nous examinons aussi la nature des relations entretenues par les acteurs ainsi que le rapport de prise de décision exercé par ces derniers.

Mots clés : Gouvernance, proximité, territoire, développement local, acteur, coordination, délibération.

Summary :

Local development can not be studied without reference to the involvement of a system of actors and its will to build a development project. Local development partners are key players in local dynamics. In this research, we discuss the role of the social actor in local development and shed light on the relationship between territorial governance and sustainable local development.

This is in the context of the involvement of local actors in the dynamics of development, in their capacity to mobilize, to coordinate and to take charge of the satisfaction of their needs. Here, it is a question of establishing a state of affairs concerning the relations that the actors maintain between them and the impact of the latter on the emergence of an economic, social and environmental dynamic.

Using data from a field survey conducted in Kabyle village, we see the existence of territorial governance, which has an impact on local development projects. We also examine the nature of the relations maintained by the actors as well as the decision-making relationship exercised by the latter.

Keywords: Governance, proximity, territory, local development, actor, coordination, deliberation.

IV

Sommaire

Introduction générale :.....01

Chapitre1 : développement local durable

Introduction :.....04

Section 1 : Aspect conceptuel du développement local durable..... 05

Section 2 : développement durable et territoires :.....25

Conclusion :.....38

Chapitre 2 : Paradigme de Gouvernance au service du développement local Durable

Introduction :39

Section 1 : L'indispensable Gouvernance : un nouveau mode de régulation et nouveau mode d'organisation.....40

Section 2 : Renforcement du rôle des associations comme partenaires du développement territoriale durable :.....62

Conclusion :.....69

Chapitre 03 : Présentation de la forme de gouvernance et d'acteurs locaux kabyles

Introduction :.....71

Section préliminaire : Présentation de l'enquête de terrain.....72

Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village « Iguersafene ».....74

Section2 : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga.....93

Conclusion :.....104

Conclusion Générale.....106

Annexe, Listes des Tableaux, Listes des Figures.....108

Bibliographie.....137

Table des Matières142

Introduction Générale



Introduction générale

De nos jours, le terme “gouvernance” est fréquemment employé pour désigner la direction, le gouvernement, les relations internationales ou encore pour définir la manière avec laquelle les Etats mettent en œuvre des politiques publiques.

La nécessité d’introduire de nouveaux intervenants dans la détermination d’une politique, devient de plus en plus indispensable et plus urgent. Ces intervenants nommément désignés par le terme “acteurs” seront définis ultérieurement au cours de ce travail. Il est toute fois judicieux de revenir au passé et déterminer l’évolution de la gouvernance afin de situer l’importance de son application et de son suivi.

La gouvernance est un terme récent apparu vers les années 1970 dans le monde. Elle touche tous les domaines et particulièrement l’univers politique pour atténuer les conflits et les tensions. Elle devient une véritable approche qui régit les mécanismes de partenariat public-privé. La gouvernance s’est imposée suite aux différentes crises qui ont touché de manière inéluctable le monde, les dysfonctionnements du marché notamment dans la marginalisation des nouvelles approches particulièrement le développement durable et la remise en cause de l’action publique centrale.

Selon J. Poirot le principe de la gouvernance consiste en la mise en œuvre d’une stratégie de précaution qui devrait être confiée aux acteurs non étatiques directement concernés et socialement responsables (les entreprises et les collectivités territoriales). L’intervention des Etats reste cependant nécessaire pour coordonner les actions menées de façon décentralisée et pour faciliter l’application du principe de précaution dans les accords internationaux. Dès lors, la décentralisation s’impose et constitue un mode d’organisation plus souple permettant le passage vers la gouvernance et l’affirmation d’acteurs territoriaux.

La notion de gouvernance connaîtra sa véritable évolution dans les années 1980 à 2000 grâce à l’apparition de plusieurs approches. Ces dernières recourent à la thématique du développement local, développement territoriale, développement durable et le souci des gouvernements de vouloir protéger l’environnement. Le besoin d’instaurer un nouveau mode de développement s’est fait sentir à cause des conséquences néfastes liées à la forte croissance actuelle. Mais aussi suite à la reconnaissance unanime mondiale que notre planète se trouve dans un état hétéroclite et agonisant risquant de se mettre dans un point de non retour.

La gouvernance désigne le processus durant lequel les acteurs clés développent des interactions dynamiques résultantes de compromis mais aussi de tensions entre régularités verticales de type sectoriel, macro-institutionnel et régularités horizontales qui caractérisent un espace local (région, village, espace rural...) via les modes de gouvernances.

Face aux problèmes locaux non résolus (conflits entre intérêt individuel et collectif conjugué au désengagement de l’Etat) et l’avènement du développement territorial, un nouveau mode d’organisation apparaît, c’est la gouvernance territoriale. Ces évolutions se

Introduction générale

caractérisent par une tendance à la décentralisation dans la résolution des problèmes productifs et institutionnels du territoire.

La complexité des phénomènes socio-économiques et la crise écologique qui hante la scène mondiale, l'avènement du développement durable vont mettre en avant de nouvelles analyses à leur base gouvernance territoriale durable. Les auteurs qui travaillent sur la problématique des espaces ruraux et urbains ont résolument opté pour une vision territoriale de la gouvernance en mettant en exergue les synergies qui subsistent entre les acteurs. Ceci dans l'optique d'une forte mobilisation des ressources qui constitue les deux piliers de la construction territoriale.

Les villages de Kabylie offrent un exemple illustratif de la gouvernance en dépit de l'importance des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux. L'assemblée du village (tajmaat) ainsi que le comité de village sont les modes de gouvernance ancestrale qui délibèrent en permanence sur les actions collectives et les projets de développement et du développement durable.

Ces structures associatives, devenues des institutions formelles, suivent la loi régissant les associations en Algérie. Celles-ci interviennent de plus en plus en Kabylie, parmi les objectifs de ces associations on trouve : la sensibilisation des citoyens aux questions environnementales. La question de l'environnement a pour objet d'améliorer le cadre de vie des villageois et leur bien-être. Elles ont aussi pour mission de mettre en interconnexion et collaboration les acteurs locaux (collectivités territoriales, universitaires, chercheurs, associations ...) qui contribuent au développement territorial durable. Notre travail portera sur l'étude de la contribution des associations villageoises (village Zouvga à IFARHONEN et le village Iguersafen à Bouzeguene) dans l'organisation de la vie dans le village de manière à contribuer au développement durable. Par ailleurs, il s'agira d'étudier les formes et les modes de gouvernance dans les villages qui dépassent les formes ancestrales d'organisation à travers l'implication de nouveaux acteurs territoriaux du développement durable.

Nous tenterons de répondre à la problématique suivante :

Les Formes de gouvernance ancestrale dans villages kabyles connaissent-elles des changements organisationnels de manière à répondre aux exigences du développement durable ?

Cette question peut être décortiquée en interrogations secondaires qui nous paraissent essentielles pour mieux cerner cette problématique :

- Comment se construit le processus de gouvernance notamment dans le cadre de prise de décision, et quels sont les différents acteurs qui y interviennent ?
- Quels sont les changements qui ont marqué les modes de gouvernance en Kabylie ?

Introduction générale

- Quelles sont les conséquences de cette forme d'organisation motrice de mobilisation d'acteurs dans la mise en œuvre du développement durable ?

Pour répondre à ces interrogations nous proposons les hypothèses suivantes

- 1- L'action des associations est le résultat d'un processus d'apprentissage, de la concertation et de la délibération.
- 2- La gouvernance territoriale durable permet la conception d'actions communes des acteurs du territoire, orientées vers une approche concentrée et partagée qui est le développement durable.
- 3- L'approche territoriale durable dans les villages kabyles est fondée des initiatives poussées par le bas et qui s'appuient sur des formes de négociations paritaires non pilotées par les pouvoirs publics.

La gouvernance territoriale est une démarche de concertation et de prise de décision. Mais aussi une forme de délibération qui implique de façon responsable les acteurs ou les citoyens concernées ainsi que leurs plans d'action dans les politiques de développement durable. La gouvernance s'applique à toutes les organisations, on parle alors de démocratie participative, responsabilisation, coresponsabilité que de concertation et coopération lorsqu'il s'agit de territoire.

La méthodologie de travail

Notre méthodologie de recherche est scindée en deux niveaux de recherche: théorique et empirique. La partie théorique implique une revue littéraire, qui consiste en une synthèse théorique autour des thèmes (développement local, gouvernance locale), celle-ci est basée sur plusieurs sources : des ouvrages, les guides, les rapports, sites internet et articles de revues. Dans la partie empirique nous nous appuyons sur une enquête de terrain, menée dans deux villages de la Kabylie (Zouvga et Iguersafene) au moyen d'entretiens préparés et adressés aux comités de village et aux associations.

Notre travail s'articule autour de trois principaux chapitres. Les deux premiers chapitres seront consacrés aux notions théoriques du développement local, développement territorial, la gouvernance territoriale durable, son évolution dans l'histoire et distinguer les liens entre les territoires et le développement durable. Le troisième chapitre est dédié à l'enquête menée sur les deux villages.

CHAPITRE I

Développement Local Durable



Introduction

Le développement local durable est une stratégie visant à créer un environnement propice aux initiatives locales. Il permet aussi de renforcer la capacité de la collectivité à s'adapter aux nouvelles règles de la croissance macro-économique.

La stratégie du développement local durable est une manière de trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental dans des considérations économiques. Selon Bernard Vachon et Francine Coallier «Le défi le plus important du développement local durable c'est sa capacité à changer les mentalités, à passer de mentalités d'échecs et d'assistés à des mentalités d'acteurs sociaux et économiques, à des mentalités de créateurs »¹.

Puisque le développement traditionnel n'a pas de réponse à toutes les problématiques, une volonté politique s'est manifestée au cours des dernières années afin de promouvoir ce nouveau concept par la mise en place de certaines structures dans la majorité des régions. Il en est résulté des acquis forts significatifs en matière de développement des collectivités. Cette approche propose donc aux communautés locales des façons de faire qui peuvent contribuer à améliorer l'environnement de nombreux citoyens.

Le but principal de ce chapitre est de présenter un cadre théorique cohérent qui nous permettra de saisir, au mieux, les tenants et les aboutissants de la démarche du développement local durable viable. Il est important de bien comprendre sa définition, ses dimensions, ses objectifs et ses prérequis afin de cerner tout le sens de ce concept.

¹ André Boisvert "Vachon, Bernard, et Coallier, Francine, Coll. (1993) Le développement local : théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement. Boucherville, Gaëtan Morin, 331 p. (ISBN 2-89105-479-2)." Cahiers de géographie du Québec 38104 (1994):

Section 1 : Aspect conceptuel du développement local durable

Le terme de développement local durable reste, pour tous, une notion très abstraite à définir et surtout à cerner. Pris un à un, les mots qui composent ce terme peuvent aisément être compris. Mais, une fois articulés, ceux-ci paraissent moins concrets et moins parlant pour les non-initiés. Il semble donc essentiel, avant d'aborder réellement ce sujet, de définir de manière précise ce qui se cache derrière la notion de développement local durable. La reconnaissance des actions du développement local durable passe par une meilleure compréhension du concept, une harmonie entre les acteurs de développement et une meilleure promotion des actions de développement local.

1. Définition du Développement Local Durable

Le concept de développement local durable peut être défini de plusieurs manières valables. Chacun peut créer sa propre définition de ce concept, en y donnant son style personnel et en y utilisant les notions qui lui sont propres ou du moins qui lui semblent plus pertinentes. Le développement local durable n'est ni applicable ni transposable tel quel, chaque localité possède des particularités, ce qui explique la nécessité d'adapter la démarche en fonction de l'endroit où l'on se trouve. Il en va de même pour la définition du développement local durable, cette définition n'est pas un modèle fixe et rigide. La mise en place d'une définition du développement local durable résidera donc plus dans l'articulation de concepts phares que dans l'imposition d'une définition pure et dure.

Pour comprendre les différences qui existent entre ces définitions d'un même concept, il est primordial de proposer la lecture de plusieurs définitions :

1.1 Première définition :

Un groupe de chercheurs de Montréal donne la définition suivante : « Le développement local durable est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. La composante économique devient souvent

une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches. Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements »².

1.2 Deuxième définition : « *C'est le refus du déracinement, de voir sa localité, son village ou son quartier entraînés dans le déclin démographique et le déclin de son économie locale, avec ce qui en découle sur le plan de l'insuffisance des services. La sensibilité contemporaine à protéger l'environnement est venue renforcer cette volonté de résistance des communautés locales. Le développement local est une stratégie d'intervention qui a ses caractéristiques propres, caractéristiques qu'elle emprunte à cette situation spécifique* »³.

1.3 Troisième définition : Dans son cours Mme DECOSTER donne la définition suivante : « Le développement local durable se définit comme une stratégie réfléchi et partagée visant à mettre en place au niveau local, dans un territoire à dimension humaine préalablement défini par les promoteurs de l'initiative, une cohésion sociale, économique, culturelle et territoriale visant l'amélioration de la situation de tous les acteurs locaux sans pour autant mettre en péril le futur de ceux-ci. Le développement local durable est une démarche intersectorielle, systémique et globalisée qui permet l'utilisation de toutes les forces vives disponibles sur le territoire. Sous l'impulsion d'un leader agissant pour l'intérêt général et bénéficiant de la confiance de tous les acteurs locaux, une gouvernance locale devra être mise en place afin d'intégrer l'ensemble des acteurs au processus décisionnel et de créer une véritable synergie indispensable à la mise en place de ce projet stratégique commun qu'est le développement local durable »⁴.

² Cette définition a été mise en place par le groupe d'étude sur le développement local de Montréal lors d'un sommet le mardi 9 avril 2002. Ce groupe était animé par Monsieur Paul Prevost, spécialiste en développement local et attaché à l'Université de Sherbrooke.

³ DOUCET, LAVAL et FAVREAU, *Théorie et pratiques en développement communautaire*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1997, p.462

⁴ DECOSTER, Dominique-Paule, Cours de développement local et régional, UMons, 2012.

1.4 Les spécificités des différentes définitions du développement local durable

La lecture de ces trois définitions permet de dégager un ensemble de caractéristiques spécifiques propres au développement local durable, nous proposons le tableau ci-dessous :

Tableau n 1° : Les spécificités des différentes définitions du développement local durable

Définitions	Caractéristiques
<p>Première définition :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La population participe à la construction de son environnement ; • Importance des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale ; • L'aspect économique reste la priorité ; • Le développement local est d'abord humain avant d'être institutionnel.
<p><i>Cette première définition du développement local durable se caractérise par une orientation économique forte sans pour autant négliger l'aspect transversal et intersectoriel de la démarche. L'humain semble tenir une place prépondérante, au détriment des différentes institutions.</i></p>	
<p>Deuxième définition :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement local est un refus du déracinement et du déclin de sa localité ; • L'importance de l'aspect environnemental semble accroître cette volonté de résistance ; • Le développement local est une démarche spécifique à la situation sur laquelle il s'applique.
<p><i>La deuxième définition décrit le développement local durable comme une réaction à une situation de décadence d'une localité à laquelle il faut répondre de manière propre. On soulignera aussi que l'aspect environnemental prédomine.</i></p>	

<p>Troisième définition :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement local est une stratégie réfléchie et partagée ; • L'action doit être pérennisée ; • Cette action mobilise l'ensemble des forces locales disponibles ; • Instauration d'une gouvernance locale afin de permettre aux acteurs d'intégrer le processus décisionnel ; • Une synergie doit accompagner l'ensemble de ces actions.
<p><i>Dans cette dernière définition, la démarche est décrite comme étant réfléchie (afin de pouvoir la pérenniser) et partagée (pour créer une synergie). La mobilisation, via l'instauration d'une gouvernance locale, ne se centre pas uniquement sur les citoyens, mais bien sur l'ensemble des acteurs (acteurs institutionnels y compris).</i></p>	

2. Genèse du développement local durable

La plupart des auteurs qui se sont intéressés à l'étude des questions du développement local, s'accordent à dire que, ce concept est apparu vers la fin des années 1960 et début des années 1970. Son apparition coïncide donc avec les premiers symptômes de la crise qui a affecté les économies industrialisées. Il est considéré comme « une réponse politique contestataire et anti-économiste à une théorisation excessive et totalitaire d'un interventionnisme étatique industriel et productiviste retrouvant les arguments forts du régionalisme »⁵.

Pour J-P. Jambes⁶, Il paraît pertinent de diviser l'histoire du développement local en trois grandes phases distinctes

⁵ Lacour C., puissant S., « Géographie appliquée et sciences des territoires », Economica, 1995p.107

⁶ JAMBES, Jean-Pierre, *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.16-17.

2.1 La première phase: elle commence dès la fin de la deuxième guerre mondiale et s'étend jusqu'à la fin des années 60. En effet, elle désigne le désengagement de l'Etat providence après la deuxième guerre mondiale à un glissement d'un gouvernement à la gouvernance. Cette dernière est apparue avec la multiplication d'acteurs impliqués dans l'économie. Conduisant ainsi à un système de prise de décisions qui valorise les acteurs non étatiques. Durant cette même période, deux courants de pensées antagonistes sont fortement présents, citons l'exemple du courant marxiste et le courant libéral. Ces mouvements sont à la base de certains préceptes du développement local.

2.2 La deuxième phase: elle résulte, majoritairement, des échecs connus par les politiques qui ont été mises en place lors de la première phase. Cette période concerne essentiellement les années 70. C'est pendant cette phase que des notions telles que « l'organisation », « les théories de l'action » et le « rôle de l'acteur » verront le jour dans le cadre de l'étude du développement local.

2.3 La troisième phase: cette dernière phase porte quant à elle sur les années 80 et 90. Elle correspond à une période connue pour « complexification grandissante des problématiques du développement ». Cette complexification est directement liée à l'avènement d'un intérêt pour les questions environnementales. L'entrée en matière de cet aspect, jusqu'à lors délaissé, du moins non considéré, provoquera une mutation du sens et de l'objet du développement local.

Quels sont les facteurs ayant conduit à la naissance du développement local durable ?

Mme DECOSTER avance six facteurs :

« L'avènement du développement local durable se justifie par différents facteurs comme : la crise économique, la mondialisation de l'économie, la crise des valeurs culturelles, la globalisation culturelle, la complexité globale et le principe de durabilité »⁷. En quoi ces facteurs ont rendu indispensable des problématiques autour des modes de développement ? Question qui semble avoir trouvé une réponse dans l'élaboration du développement local durable.

⁷ DECOSTER, Dominique-Paul, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013.

❖ La crise économique

Les médias s'accordent à dire que nous traversons une crise économique qui a des effets dévastateurs sur le développement économique et social. Cette crise économique provoque d'énormes dégâts notamment en matière d'emplois. D'un côté, certaines personnes perdent leur emploi suite à des compressions d'effectifs des entreprises, ou/à leur fermeture. D'un autre côté, cette conjoncture ne permet pas aux entreprises restantes d'absorber l'ensemble des demandeurs d'emplois.

Même si les réactions du marché de l'emploi face à la crise varient d'un pays à l'autre et d'un groupe cible à l'autre, nous pouvons constater une baisse du taux d'emploi, du fait de l'impact de la crise. « *Entre l'éclatement de la crise économique et financière en 2008 et le début de l'année 2010, près de 4 millions d'emplois ont été perdus sur les marchés du travail de la zone euro* »⁸. Pour pallier au chômage provoqué par la crise, le développement local se propose de développer une économie de moins grande ampleur, c'est à dire une économie plus humaine et moins globalisante.

Le développement local correspond à un cadre dans lequel cette économie à dimension humaine, portée sur un territoire plus restreint, pourrait se développer. Ce territoire de taille réduite permet au citoyen d'avoir des repères et d'être acteur à part entière du développement local de son entité, dont fait partie intégrante la composante économique.

❖ La mondialisation de l'économie

A ce sujet Paul HOUEE écrit :

« *La mondialisation est l'extension à la Terre entière d'un marché unique, où les capitaux, les emplois, les productions, les services, les hommes et leurs informations doivent pouvoir circuler librement, sans aucune entrave de frontières, de réglementations, afin de permettre la diffusion maximale et le profit le plus rapide possible. Elle désigne l'accession à la dimension mondiale, l'accroissement des interdépendances, le rétrécissement de l'espace, le raccourcissement des délais, la disparition des frontières* »⁹.

⁸ DE MULDER, DRUANT, "Les marchés du travail de la zone euro et la crise", *BNB revue économique*, septembre 2012, p.49

⁹ HOUEE, Paul, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.51

Grâce ou à cause de cette mondialisation, les entreprises peuvent tout gérer et ce, de manière ininterrompue. Que ce soit au niveau des échanges commerciaux ou culturels, ce contrôle permanent, via un outil comme l'informatique, permet aux entreprises d'investir dans les endroits les plus intéressants financièrement. Et ce, en disposant de toutes les informations nécessaires à ces investissements. Ces informations affinent les choix envisageables par l'entreprise et les prises de décisions qui en découlent, en sachant que celle-ci cherche à optimiser notamment ses coûts diverses et sa rentabilité.

Cependant, la mondialisation n'a pas pour but ultime de couvrir l'ensemble de la planète à n'importe quel prix. Au contraire, elle se concentre surtout sur les marchés dits porteurs et dans lesquels il semble économiquement primordial d'entrer.

Cette philosophie exclut forcément les territoires les plus pauvres, avec moins de ressources et donc les populations qui occupent ces territoires. On peut estimer que cette population exclue représente plus de deux milliards d'êtres humains. Nous pouvons affirmer que la mondialisation n'a pas pour effet principal d'aider l'ensemble des populations à acquérir un niveau de vie acceptable.

Au contraire, la mondialisation n'a fait que creuser les inégalités qui existent entre les populations aisées et celles qui le sont moins.

❖ La crise des valeurs culturelles

Pour P. Houée « *Il est facilement convenu que notre monde a perdu le sens des valeurs et qu'il erre à la recherche de références pour éclairer sa voie: les valeurs d'hier paraissent périmées, dépassées par l'ampleur des mutations; les valeurs de demain tardent à s'affirmer et n'ont pas encore fait leur preuve* »¹⁰.

Pour l'auteur, la crise des valeurs culturelles peut être expliquée par un conflit générationnel, il évoque pour cela la cohabitation de trois générations dans une même société. Cette cohabitation ne devrait pas poser problème en soit, mais étant donné qu'elles ne partagent pas les mêmes valeurs ni les mêmes référents, il peut y avoir un décalage et donc

¹⁰ HOUÉE, Paul, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.83, 84.

une absence de partage de valeurs communes. Ces générations peuvent être classées comme suit :

- La génération à la base des Trente Glorieuses: cette génération est connue pour son attachement aux valeurs communes puissantes telles que l'engagement politique, l'importance du travail dans les progrès individuels et communs ou encore l'avènement des mouvements syndicalistes. Cette période est marquée par une grande croissance économique sous l'égide d'un Etat fortement interventionniste.
- La génération des baby-boomers: cette génération se caractérise par une explosion démographique, le reniement des anciennes valeurs et la contestation de l'ordre établi dans la génération précédente. Mais aussi, l'ancrage de la liberté, l'adoption de nouvelles mœurs et privilégier le confort individuel.
- La nouvelle génération: quant à elle, est confrontée aux conséquences néfastes de la crise financière et qui englobe chômage, détérioration du pouvoir d'achat et du niveau de vie, la montée des violences et les catastrophes naturelles dues au réchauffement climatique. Tout ceci, confère à cette génération une plus grande rationalité quant à la gestion du portefeuille et une meilleure compréhension de l'environnement et sa fragilité.

La société actuelle est confrontée aux nouveaux défis économiques, écologiques et culturels qui rendent la mission encore plus rude que jamais. Elle n'a donc nullement le choix que de se mettre en communion pour créer un tissu socio-économique puissant et durable. Le développement local durable se réalisera à condition que les citoyens prennent conscience de leur responsabilité en tant qu'acteurs.

❖ La globalisation culturelle

L'existence d'un projet commun nécessite donc le partage des valeurs communes. C'est une condition importante à la réalisation d'une démarche comme celle du développement local durable.

Cependant, la société actuelle, ne semble pas prendre cette voie, notamment à cause de l'omniprésence de la culture des Etats-Unis d'Amérique¹¹. Nous sommes cernés par ce modèle de société qui semble s'introduire à tous les échelons que ce soit au point de vue musical, de l'alimentation, du style vestimentaire, des programmes de télévision, du traitement des informations par les médias, etc.

L'américanisation grandissante ne peut être contestée. Ce modèle contribue massivement à effacer et par conséquent remplacer les cultures des différents territoires ainsi que leurs identités. Le côté commercial du modèle américain est considéré comme étant un modèle type, apte à être transféré directement et sans adaptation. Ce type de modèle transposable à souhait ne convient pas du tout au développement local durable.

Il a déjà été précisé que chaque territoire devait posséder son modèle intrinsèque de développement, car chaque territoire a ses propres spécificités. Il est convenu que l'imposition d'un modèle type va à l'encontre du développement local durable privant les citoyens de construire une identité propre de leur région.

❖ La complexité du global

Le développement local durable s'inscrit dans un territoire restreint à dimension humaine. Mais ce n'est pas pour autant que ce territoire soit autonome et indépendant des structures plus grandes comme celles de la nation, du continent ou de la planète. Le fait de s'approprier son territoire et d'en faire la promotion ne doit pas s'assimiler à un désir capricieux d'indépendance ou de repli sur soi. Le local s'insère dans un ensemble plus global, sans lequel il ne pourrait subsister.

C'est pourquoi nous introduirons à ce stade la notion de village monde. Cette notion met en évidence le fait qu'une localité peut et doit se tourner vers les localités voisines et vers

¹¹ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013.

les structures de plus grandes échelles. Et ce, afin de se frotter à d'autres cultures, sans pour autant abandonner la sienne.

Deux points de vue divergents s'articulent autour de la notion village monde. Les adjuvants à ce modèle sont plus optimistes et se focalisent sur les opportunités potentielles apportés par les échanges avec les territoires voisins. Ces derniers sont considérés comme partenaires capables d'apporter leurs visions des choses. Les opposants quant à eux, considèrent que la globalisation ou le village monde comme une invasion affligeante et menaçante qui dénude les territoires de leurs cultures et donc identités.

❖ Le principe de durabilité

Le rapport Brundtland, rédigé en 1988 par la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement, intitulé Our Common future, marque la naissance du concept de développement durable. Outre ce concept phare de développement durable, le rapport Brundtland a aussi apporté une vision intergénérationnelle en appuyant sur des concepts comme le bien-être et la justice sociale.

Le constat de ce rapport est clair, nous allons devoir faire face à des menaces écologiques d'ampleur mondiale. Pour la première fois dans l'histoire, l'homme créerait les conditions de sa propre disparition. Deux risques majeurs sont notamment signalés, les changements climatiques liés à l'accumulation des gaz à effet de serre et les questions liées à la couche d'ozone.

Par la suite, le sommet de la terre de Rio en 1992 confirmera les conclusions issues du rapport Brundtland. De ce sommet sera issu l'Agenda 21. Cet agenda contient un ensemble de mesures visant à l'amélioration de la situation pour que les générations futures n'aient pas à assumer les erreurs de leurs ancêtres. La pérennité de l'espèce humaine est en jeu, il faut donc replacer l'humain au centre des réflexions afin de concevoir de nouveaux modes de développement.

3 Objectifs, principes, et caractéristiques du développement local durable

3.1 Objectifs du développement local durable

Le développement local durable est une conduite qui vise à dépasser les impératifs de la croissance économique et à en corriger les effets non souhaitables. L'approche du développement local durable mise sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, environnementales et technologiques pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre. Cette maîtrise collective repose sur trois valeurs démocratiques essentielles: la participation, la concertation et la responsabilisation.

3.2 Principes du développement local durable

Le développement local est une stratégie qui repose sur des principes fondamentaux, à savoir:

- A. Le développement est un processus global: on ne peut donc limiter une action de développement à sa dimension économique, à un programme de création d'emplois ou à une intervention sectorielle ;
- B. La ressource humaine constitue la force motrice du développement ; des personnes motivées et formées sont des facteurs plus déterminants pour le développement que les infrastructures, les techniques, les équipements...
- C. Les micro-initiatives participent au développement global: le progrès et le bien-être d'une collectivité ne sont pas uniquement attribuables à la grande entreprise et aux macro-projets.

3.3 Caractéristiques du développement local durable

- 1. Il n'y a pas de modèle unique de développement. Étant donné la diversité des conditions géographiques, sociales et culturelles des collectivités, il existe de multiples façons pour elles d'assurer leur développement ;
- 2. Le développement comporte une dimension territoriale. L'espace auquel il s'applique est déterminé par une histoire, une culture et des ressources particulières; l'ensemble des membres de la collectivité est uni par un sentiment d'appartenance et les liens de solidarité que crée la maîtrise collective de cet espace ;

3. Le développement s'appuie sur une force endogène. Cette force est la capacité, effective ou potentielle, d'une collectivité à relever le défi de son développement au moyen des ressources, des énergies et de la synergie du milieu ;
4. Le développement local favorise l'expression de la force endogène et mise sur celle-ci pour enclencher les mécanismes d'action et réduire la dépendance de la collectivité envers les initiatives exogènes ;
5. Le développement local durable fait appel à la volonté de concertation et à la mise en place de réseaux et de mécanismes de partenariat. En séparant leurs activités en compartiments, les institutions et les organismes nuisent à l'épanouissement de leur communauté ;
6. Toute stratégie de développement local durable implique le décroisement des fonctions et des compétences maintenues jusqu'ici enfermées dans des secteurs homogènes d'activité et des programmes sectoriels ;
7. L'approche du développement local durable appelle le redéploiement des valeurs démocratiques par une stratégie participative et une responsabilisation des citoyens envers leur collectivité.

4 L'approche en termes d'acteurs et la question environnementale

La théorie de l'acteur met l'individu (dans sa définition la plus large) au cœur de la réflexion. Cette théorie s'insère dans un courant de pensée interdisciplinaire au cœur duquel on trouve l'individu, ses actions et ses interactions avec les autres. Depuis la fin des années 80, ce courant de pensée est le plus dominant au sein des différentes sciences sociales.

Cette théorie se définit selon deux caractéristiques principales¹² :

4.1 L'individu jouit d'une certaine liberté d'action

Ce point met en avant le fait qu'un acteur n'est jamais confiné dans un comportement type. L'individu fait des choix qui lui sont propres et l'ensemble de ces choix forment ce qu'on appelle un répertoire de conduite. Cette logique de la théorie de l'acteur va à l'encontre de la théorie de l'homo œconomicus. « *L'homo œconomicus apparaît comme un être vide et sans âme, mu par des mobiles rudimentaires et tout juste capable de s'adapter passivement*

¹² JAMBES, Jean-Pierre, *Territoires apprenants: esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.35.

aux lois du marché. Cette vision réductrice se trouve démentie par la variété et la complexité des initiatives d'acteurs (...). En effet, on doit tenir compte de la subjectivité des perceptions que chacun a de son environnement.»¹³.

4.2- L'individu agit dans le cadre d'un « schéma utilitariste »

La théorie de l'acteur précise que chaque individu « acteur » agit en fonction des intérêts que lui confère son action. L'individu met donc en place un raisonnement qui le pousse ou pas à agir selon certains critères comme : la situation dans laquelle il se trouve, son niveau social et son niveau économique. On parlera donc d'actions intentionnelles et raisonnées selon un schéma utilitariste.

L'apport de la théorie de l'acteur dans le développement local réside dans l'intérêt porté à l'individu en tant que tel. L'individu est reconnu en tant qu'acteur de sa vie et non plus en tant qu'élément additionnable et remplaçable. Bien entendu, cela ne dénigre en rien l'existence des structures qui englobent ces individus. Ces structures sont essentielles et permettent de comprendre l'environnement dans lequel évoluent les individus. L'individu peut d'une part profiter des leviers qu'apportent les différentes structures existantes mais il sera aussi restreint dans ses actions.

4.3 La question environnementale

Tout comme les points que nous avons abordés auparavant, la question environnementale a permis d'apporter un élément essentiel à la démarche du développement local durable.

En effet, les problèmes environnementaux, qui sont ressortis des différents rapports établis durant ces dernières années, ont forcé les hommes à réfléchir sur leur mode de développement afin de préserver la durabilité de notre planète. La question environnementale aura permis d'intégrer la notion de durabilité à celle du développement. Il s'agit donc du développement durable défini selon l'Agenda 21 comme suit : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux

¹³ PECQUEUR, Bernard, *Le développement local: mode ou modèle?*, Paris, Syros, 1989, p.45

leurs. C'est aussi via la question environnementale que s'intègrera le développement local à la notion de durabilité qui donne naissance au terme développement local durable.

4.4 Les acteurs du développement local durable

Les acteurs du développement local durable regroupent les partenaires privés, publics et les citoyens. Ces acteurs locaux n'ont pas le monopole de la participation au développement local. Des acteurs extérieurs au territoire peuvent aussi être considérés comme des acteurs du développement local à partir du moment où ceux-ci agissent sur la localité.

Nous pouvons constater qu'il existe 04 principaux acteurs selon Dominique-Paule Decoster : « l'initiateur de la démarche, le leader, l' élu négociateur, le passeur et le citoyen ».

4.4.1 L'initiateur de la démarche

A la base de la démarche de développement local, nous pouvons retrouver différents types d'acteurs, que ceux-ci soient issus du secteur privé, public ou associatif. La diversité des initiateurs démontre que tout un chacun peut s'impliquer dans le développement local. Elle distingue par ailleurs, trois types différents d'initiateurs: l'acteur économique, le militant associatif et l' élu local¹⁴.

a) L'acteur économique

L'acteur économique local peut être initiateur de la démarche vers un nouveau développement. Il se peut qu'un entrepreneur local doté d'une certaine notoriété souhaite mettre en place une nouvelle dynamique sur le territoire dans lequel il s'inscrit, notamment dans le but de fédérer les intérêts économiques existants.

b) Le militant associatif

Le deuxième type d'initiateur, issu du secteur associatif, possède aussi des avantages et des inconvénients. L'implication dans le milieu associatif local permet à un militant de connaître le territoire et les personnes qui le composent. Ces atouts s'accompagnent cependant

¹⁴ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013

de risques importants de dérives, notamment à cause de l'existence de lobbies qui pourraient profiter de la démarche afin de faire valoir leurs intérêts. Une vigilance accrue à ce point de vue sera nécessaire pour éviter que des pressions ne soient faites dans le but de favoriser certaines personnes au détriment d'autres.

c) L'élus local

Les élus locaux sont considérés comme des initiateurs du développement local. La temporalité due au fait de l'élection sera une donnée essentielle à prendre en compte.

En effet, les hommes politiques élus le sont pour une durée limitée, or nous sommes dans une démarche durable. Sans que ce dernier ne soit mis à mal par les velléités électoralistes.

Ce facteur représente un point faible pour l'élus local en tant qu'initiateur de la démarche. De plus, pour pérenniser son action : « *le mandataire devra au rythme des cycles électoraux se soumettre au suffrage populaire, les acteurs issus des autres secteurs n'ont évidemment pas à subir cette évaluation récurrente* »¹⁵.

Néanmoins, le fait qu'un élu local soit à la base d'un tel projet comporte aussi des avantages, notamment ceux liés à sa fonction d'homme politique.

De par sa fonction, l'élus local se doit de toujours travailler pour le bien de l'intérêt commun. « *L'intérêt général prime sur l'intérêt particulier. La singularité et l'intérêt particulier sont en effet considérés comme des objets qui détournent le regard des enjeux collectifs primordiaux* »¹⁶. En toute logique, les décisions qui seront prises par l'élus local seront normalement toujours des décisions en réaction à des situations considérées comme néfastes, dans le but d'une amélioration générale pour le bien de l'intérêt collectif.

¹⁵ Idem

¹⁶ BESSON, Geneviève, *Le développement social local: significations, complexité et exigences*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.229

4.4.2 Le leader

La mise en processus partenarial nécessite la présence d'une locomotive, de quelqu'un qui tire les wagons, donne du sens, rappelle à la tâche. Les nombreux acteurs de partenariat que nous côtoyons au travers de nos recherches témoignent de l'indispensable présence d'un leader pour perpétuer l'activation du procédé partenarial¹⁷.

On peut donc définir un leader comme: « *Quelqu'un capable de mener à bien une opération depuis l'expression d'un besoin reconnu par l'ensemble de la population jusqu'à la mise en place effective des moyens de sa satisfaction* »¹⁸. Nous pouvons compléter cette définition en précisant « *qu'un leader, au sens où nous l'entendons, n'est pas seulement celui en qui une population s'identifie mais aussi celui qui est facilement identifié et reconnu de l'extérieur. Ainsi a-t-il plus de chance de faire reconnaître et aboutir les demandes de ceux dont il est le porte-parole* »¹⁹.

Le rôle du leader sera aussi de promouvoir l'identité locale. C'est pourquoi il semble indispensable que ce leader soit facilement identifiable comme représentant charismatique de la localité.

4.4.3 L' élu négociateur

Pour que le développement local soit applicable, il faut qu'il soit fédérateur et qu'il regroupe les forces vives du territoire. Afin que cet objectif se réalise au fil du temps, l' élu négociateur se devra de sensibiliser les acteurs effectifs et potentiels mais aussi d'autres élus et la population, afin que ceux-ci décident de s'associer à la démarche.

Toutefois, une difficulté subsiste au niveau de l'organisation des différentes institutions qui composent notre paysage politique. Nos institutions, même locales, se structurent comme des pyramides dotées d'une hiérarchisation verticale et cloisonnée. L'organisation institutionnelle souhaitée par le développement locale est complètement antagoniste à celle que nous connaissons, car celle-ci se veut transversale, décloisonnée et horizontale.

¹⁷ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013

¹⁸ BACHELARD, Paul, *Les acteurs du développement local*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.45

¹⁹ Idem.

Ce changement organisationnel pourrait poser problème au niveau des élus locaux. Ceux-ci se verraient obligés de s'inscrire dans une démarche collective et donc de lâcher un peu d'emprise sur les compétences dont ils sont responsables. Pourtant, cette emprise représente une possibilité pour l'élu local de laisser une trace grâce à ses actions et de se mettre en avant par rapport à la population.

Tout l'art de l'élu négociateur et visionnaire sera de parvenir à extraire ses collègues de l'état schizophrénique construit entre la nécessité de plaire à l'individu-électeur grâce à une politique personnalisée et la volonté de participer au projet de développement local dénué d'identification personnelle²⁰.

Cette force de conviction, l'élu local saura aussi l'utiliser afin de convaincre des partenaires de natures différentes. Le but reste de convaincre l'acteur de la pertinence de la démarche et de ses effets à long terme sur le bien-être des partenaires de la démarche. On parlera de rapport gagnant-gagnant²¹.

4.4.4 Le passeur

Pour obtenir le changement, il est important de savoir adapter sa vision des choses et donc d'être ouvert à la mutation. Le rôle du passeur consistera, comme son nom l'indique, de passer le savoir et la théorie du développement local aux individus qui y sont insensibles ou réfractaires du fait de la vision traditionnaliste que nous impose la société telle que nous la connaissons. Le passage à cette connaissance participe de la maïeutique, c'est-à-dire comme le décrivait Socrate de l'art de faire accoucher les âmes de la connaissance qu'elles possèdent en l'ignorant²².

4.4.5 Les Citoyens

Les citoyens sont au cœur de l'action et les acteurs de développement doivent identifier des mécanismes qui permettent la valorisation des citoyens et engendre un réel processus de prise en charge. Le développement local sous-entend l'implication de partenaires soucieux de travailler non pas pour le citoyen mais avec lui. En référence au dicton populaire :

²⁰ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013

²¹ Idem

²² Idem

« les acteurs doivent montrer aux citoyens à pêcher et non pêcher à leur place ». Le citoyen a pour rôle d'agir et les acteurs du développement local doivent, de leur côté, encadrer les actions des citoyens.

Cette démarche doit être souple et implique le droit à l'erreur pour les citoyens. L'intérêt porté aux citoyens résulte de la considération que la démarche du développement local porte envers ceux-ci :

a) Le Citoyen un atout indispensable

Nous les dotons d'un désir de « faire société », c'est-à-dire de se construire dans la reconnaissance des autres. (...) Nous pensons que les citoyens, tous les citoyens, même ceux les plus socio-culturellement démunis, sont désireux de participer aux affaires publiques, de contrôler les représentants, voire de partager le pouvoir avec eux. Dans la gestion des affaires publiques, nous considérons le citoyen comme une ressource dont il est impossible et absurde de se passer²³.

Le refus d'exclure les citoyens de la démarche, que ceux-ci soient défavorisés ou pas, confère à ces citoyens un sentiment d'utilité au sein de la localité. On peut espérer qu'au fil du temps, ce sentiment d'utilité mutera en volonté d'agir concrètement pour le bien-être de tous.

b) Réactivation du sentiment de citoyenneté

Ce changement d'optique semble radical par rapport à ce que nous connaissons à l'heure actuelle. Beaucoup de gens se questionnent sur la réalité effective du rôle du citoyen dans un système comme le nôtre.

En effet, nous avons le droit de nous exprimer afin de choisir nos représentants au sein des différents partis, mais nous n'avons que trop rarement la possibilité de prendre part au processus décisionnel proprement dit. Ce choix que nous faisons pour élire nos représentants, nous le faisons parmi des candidats choisis au sein du parti, ce que l'on pourrait appeler, l'élite du parti.

²³ UNADEL et Adels, *Livre Blanc citoyen du développement local et de la décentralisation*, s. 1. s. éd., 2012.

La démarche du développement local souhaite réactiver la logique démocratique en faisant passer les citoyens du statut d'électeur à celui de citoyen . Idéalement, la finalité d'une telle politique est de faire passer les habitants d'une situation que l'on peut qualifier d'assistés, relativement distants par rapport à la vie du quartier ou de la commune, exclus des circuits de décision, à celle de citoyens entreprenants et adhérents à un projet concret, autrement dit des individus capables de participer à l'élaboration d'un projet de société et aux décisions qui participent à sa mise en œuvre au quotidien²⁴.

La citoyenneté relève bien plus de l'acquis que de l'inné. En effet, notre arrivée sur terre ne s'accompagne pas forcément du label de citoyen actif. Nos prises de conscience et nos actions sur notre environnement permettent de construire notre condition de citoyen actif.

c) La démocratie directe

Comme précisé ci-dessus, notre système politique ne permet pas au peuple de s'exprimer de manière directe, notamment dû à la représentativité. Mais cette caractéristique n'excuse pas totalement l'absence réelle de démocratie directe. En effet on ne peut espérer être un grand utilisateur d'outils de démocratie directe, comme entre autres le référendum dans notre pays.

En France l'usage très parcimonieux de cette procédure dans notre pays traduit les réticences non seulement de la part des élus qui craignent d'être remis en cause, mais aussi de la part d'un certain nombre de militants qui pensent que la majorité n'a pas toujours raison, et que les référendums ont trop souvent tendance à se transformer en plébiscites²⁵.

Pourtant, ces réticences doivent être remises en question afin de pouvoir réellement collaborer avec les citoyens, pour agir en fonction de leurs sentiments respectifs et pour pouvoir collaborer avec eux dans le but d'établir comme objectif commun, l'établissement d'un développement local durable.

²⁴ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013

²⁵ UNADEL et ADELS, *Livre Blanc citoyen du développement local et de la décentralisation*, s. 1., s. éd., 2012

Le développement local durable n'a pas toujours été facilement ni clairement défini, vu la complexité et l'ambiguïté qui l'entoure. Ces dernières se justifient dans sa rigidité et sa raideur quant à son application globale à grande échelle effaçant ainsi toute particularité et spécificité de chaque territoire.

Ce n'est qu'après de multiples variations et changements parfois radicaux dans les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans l'espace et dans le temps. Ce changement est plus palpable et visible dans la réflexion humaine qui s'est vue imposée la détérioration de son espace vital, elle se doit à la hauteur des enjeux majeurs pour sa survie, sa pérennité et sa prospérité.

La prise de conscience de la nécessité de conjuguer le progrès socio-économique au respect de l'environnement et donc par la mise en place d'un développement local durable efficient adapté à chaque territoire.

La compréhension du concept de développement local durable varie selon les acteurs et selon les secteurs. Un programme de développement local ne peut cependant être productif que dans la mesure où il est compris et appliqué de la même façon par tous les intervenants, notamment au niveau des processus et des conditions de succès, et en se rappelant que la mise en pratique doit toujours s'adapter aux conditions particulières de chaque problématique. Les acteurs actuels ou éventuels s'identifieraient plus facilement si des outils d'information et de formation étaient disponibles.

Après avoir défini le développement local durable par la détermination des différents concepts acteurs et caractéristiques orbitant autour du développement local durable, il est à présent indispensable de se pencher sur le développement durable et son rapport au territoire.

Section 2 : Développement Durable et Territoires

Cette section sera consacrée à comprendre le développement durable et son rapport au territoire : définition, dimensions, principe et champ d'application dans un temps et en second lieu nous tenterons de définir le terme de territoire et d'expliquer en quoi celui-ci est fondateur et nécessaire à la démarche du développement local durable.

1 Développement durable : concepts et théories

1.1 Définition du développement durable :

Le développement durable représente, aux yeux de la communauté internationale, un enjeu fort comme alternative au développement actuel, basé sur la seule dimension économique. « Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins », Brundtland 1987²⁶.

Deux concepts sont inhérents à cette notion:

- Le concept de besoins : plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- L'idée des limitations : que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

1. Le développement durable Signifie améliorer la qualité de vie tout en respectant la
2. capacité de charge des écosystèmes sur lesquels elle repose (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 1991).
3. Le développement durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturels et sociaux dont dépend la fourniture de ces services(International Council of Local Environment Initiatives, 1994).

²⁶ François MANCEBO, « le développement durable », édition Armand Colin, paris, 2006.

La Commission Française du Développement Durable définit en 1996 la ville durable comme une ville: « Dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous »²⁷.

1.2 Genèse du Développement Durable

La notion du progrès technique, évolution et révolution industrielle ont fait émerger le développement durable. L'acte de naissance du développement durable est lié au rapport de **MEADOWS** commandé par une équipe de chercheurs MIT, dirigée et créée par un entrepreneur et économiste Dennis H. publié dans un rapport remis au Club de Rome en 1972 intitulé « the limites to growth », il a été traduit de manière alarmiste en français

« Halte à la croissance » ; un rapport qui s'appuie sur une des premières simulations par ordinateur, un modèle de l'écosystème mondial caractérisé par l'utilisation de cinq paramètres : la population, la production alimentaire, l'industrialisation, la pollution, l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables.

Le but est de réfléchir sur l'activité humaine et les méfaits de la croissance économique et démographique, et surtout l'interaction entre environnement et développement deviennent un seul problème, la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial que **Malthus** préconisait. Pour cet auteur, il y a une forte croissance démographique expansive face à des ressources limitées qui suivent une suite arithmétique.

En effet, plusieurs conférences, concertation au niveau mondiale on put permettre la définition des principes et la mise en œuvre du développement durable à savoir

1.2.1 La conférence de Stockholm 1972

Réunie à Stockholm en 1972, l'ONU tient sa première conférence autour de l'homme et son milieu. Conférence proche du rapport de meadows, le maintien à niveau constant des populations et du capital. La conférence voit la naissance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) installé à Nairobi, au Kenya. C'est la première fois qu'une instance onusienne s'implante dans un pays en développement.

²⁷ Idem

L'une des questions centrales de cette réunion est la confrontation entre développement et environnement. Pour concilier les points de vue, le secrétaire général de la conférence **Maurice Strong** propose d'employer le terme « d'écodéveloppement » créé par Ignacy Sachs.

L'Assemblée des Nations Unies décide de la création de la commission pour l'environnement et le développement (CMED) en 1983 dont elle confie la présidence à Madame GRO HARLEM BRUNDTLEND première ministre de Norvège. Un rapport Brundtland « notre avenir à tous » (1987) qui contient la définition du concept du développement durable et qui considère que la croissance permettra la protection de l'environnement.

Création du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) en 1988. Placé sous l'égide du programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'organisation météorologique mondiale (OMM). Le GIEC est chargé de suivre le problème du réchauffement climatique. Il a pour mission d'évaluer l'information scientifique sur les changements climatiques, leurs impacts et les mesures de prévention et d'adaptation envisageables.

Création de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) en 1990. Cet organisme est un réseau de collectivités territoriales sous l'égide des Nations Unies dont l'objet est de définir des méthodes d'application du développement durable par les collectivités, d'assurer le recensement et le suivi des Agendas 21 locaux.

1.2.2 La Conférence de Rio De Janeiro

Le développement durable sera consacré par 182 Etats lors de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (CNUD), ou sommet de la planète terre en 1992 à Rio²⁸ qui a permis l'adoption de la déclaration de principes relatifs aux forêts et la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ; c'est pour la 1^{ière} fois qu'on définit l'environnement comme étant un bien collectif libre regroupe l'ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule l'activité humaine (terre, biosphère, microbe et l'homme...etc.). Il possède 02 attributs : non rivalité (indivisible) et non exclusion. De la présente conférence découle « l'action 21 » ou bien « l'agenda 21 » avec ses 21 principes.

²⁸ Olivier Godard., « Le développement durable de Rio de Janeiro 1992 à Johannesburg », 2002.

1.3 Le champ d'application du développement durable

Les Etats présents à Rio ont également adopté « action 21 » qui est un programme global d'actions à mettre en œuvre par les gouvernements, institutions du développement durable, les organismes des Nations Unies, et les groupes des secteurs indépendants dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement. Ses 40 chapitres analysent la situation, exposent des stratégies et formulent près de 2500 recommandations et solutions à mettre en œuvre (les moyens financiers et institutionnels), pour agir sur 04 champs

1.3.1 Le champ économique et social du développement

Lutte contre la pauvreté, évolution des modes de consommation, dynamiques démographiques, promotion et protection de la santé, promotion d'un modèle viable d'habitat humain, intégration du processus de décision sur l'environnement et le développement.

1.3.2 La conservation et la préservation des ressources aux fins de développement

L'atmosphère, les terres, les forêts face au déboisement, les écosystèmes fragiles, les espèces agricoles et rurales, la diversité biologique, les eaux douces, en s'appuyant sur une gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, des déchets solides et liquides, dangereux et radioactifs.

1.3.3 La participation des groupes majeurs

L'élaboration et la mise en œuvre du développement durable dans une dynamique de partenariat, de coopération, de mise en réseaux et implication de tous (femmes, enfants, population autochtones, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, scientifiques et syndicats).

1.3.4 La mise en œuvre de moyens d'action transversaux permettant une inflexion du développement vers plus de durabilité

Moyens financiers, transfert de technologie et création de capacité humaine et institutionnelles, développement de la science au service du développement durable, promotion de l'éducation, sensibilisation du public et formation, arrangements institutionnels internationaux et information pour la prise de décision.

1.4 Les piliers du développement durable

L'objectif du développement durable est de concilier entre les 03 aspects : environnemental, social, économique des activités humaines à prendre en compte par les acteurs des collectivités territoriales pour assurer un équilibre viable. En effet le développement durable doit assurer à la fois une dimension économiquement efficace, un environnement vivable et dans une société équitable, de ce fait le social ou bien sociétal est un objectif, l'économie est un moyen et l'environnement est une condition pour assurer la pérennité de la planète pour les générations futures.

Les grandes thématiques sociales du DD, il y a : -La lutte contre la pauvreté; -La modification des modes de consommation; -La dynamique démographique (défi de la décroissance et du vieillissement); -La protection et la promotion de la santé; -La promotion d'un modèle viable d'établissements humains; -L'intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement humain et le développement; -La promotion d'un développement agricole et rural durable; -La promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public au développement durable.

L'aspect social du développement durable s'est défini, au cours des dernières années, un créneau spécifique d'intérêt à travers les approches novatrices d'entreprises. Le développement durable y trouve une adaptation sous les termes de «responsabilités sociales ou sociétales» ou de «production et de consommation responsables(ou équitables)». On souhaite ainsi améliorer les conditions de vie des travailleurs, soutenir leur potentiel individuel et faire profiter les collectivités locales de l'activité économique «responsable».

On outre, le défi des sociétés face au développement durable est de définir des politiques et stratégies qui concilient ces trois dimensions du développement. Ainsi, s'ajoute un enjeu transversal: la gouvernance. En matière de DD, la gouvernance repose très largement sur la participation des acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations, élus...). Elle est de ce fait un mode de démocratie participative, de la prise de conscience à la prise de décision.

Figure 1 : La représentation classique de développement durable approche « latine »

Source : VAN DUYSSEN E-C et JUMEL S., « Le développement durable »; éd. l'HARMATTAN, 2008, p.18.

1.5 Les principes et objectifs du développement durables

1.5.1 Objectifs du développement durable

Le développement durable sera consacré par 182 Etats lors de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement ou bien le sommet de la terre à Rio De Janeiro, ces réunions que concertations ont permis la mise en œuvre d'un certain nombre de principes que d'objectifs non contraignant :

Il s'agit de replacer les êtres humains au centre des discussions relative au développement durable car ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, notamment par la lutte contre la pauvreté dans le respect des générations présentes et futures. Il s'agit également de préserver les équilibres planétaires et les ressources environnementales pour un développement à long terme , en infléchissant les modes de développement et en éliminant les modes de production et de consommation non durable au profit de ceux qui seraient durables dont la diffusion doit être favorisée.

a) Le progrès social

La finalité est le développement humain : réduction de la pauvreté et des inégalités, partage équitable des revenus et des services, égalité entre hommes et femmes, accès de tous aux droits à l'éducation, à la santé, la sécurité et l'inclusion sociales.

b) L'équilibre écologique

Le développement humain doit être « soutenable » par la biosphère : préservation des ressources naturelles, des écosystèmes locaux et globaux, lutte contre le dérèglement climatique, réduction de l'empreinte écologique.

c) La diversité culturelle

La culture, dans sa diversité, est une richesse : préservation des libertés et des droits culturels, des identités, des savoirs, des langues, respect des modes et des rythmes de développement diversifiés.

d) L'efficacité économique

L'économie est un instrument au service du développement humain : modes de production, de consommation et de commercialisation viables, intégration des coûts environnementaux et sociaux, création de richesses répondant aux besoins.

e) La démocratie est un moyen plus qu'un objectif du développement durable

Accès de tous et toutes à l'ensemble des droits humains : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; droits environnementaux. Mise en œuvre de la participation de tous les acteurs et actrices à la définition, à la réalisation et l'évaluation des politiques. En effet, les objectifs assignés par le développement durable doivent :

- ❖ Assurer et préserver les milieux et les ressources,
- ❖ L'épanouissement des êtres humains et la cohésion sociale pour une solidarité entre les territoires et les générations,
- ❖ Assurer la pérennité de notre planète, société et économie, une opportunité de repenser nos modèles ; un vrai levier d'innovation et changement de stratégie.

1.5.2 Les principes du développement durable

Le développement durable a pour vocation de réconcilier l'homme, la nature et l'économie, à long terme et à une échelle mondiale. La finalité du développement durable est d'assurer le bien-être de tous les êtres humains qui vivent aujourd'hui et vivront demain sur la Terre, en harmonie avec l'environnement dans lequel ils évoluent. Cependant ce nouveau fait présente certains principes énumérés lors du premier sommet de la terre à Rio de Janeiro 1992 sous l'appellation de l'agenda 21 et ses 27 principes à savoir :

❖ 1^{er} Principe :

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

❖ 2^{ème} Principe : précaution et prévention

Le principe de prévention s'applique pour toute situation à risque connue et comportant des dommages prévisibles. La prévention est l'un des moyens d'intervention privilégiés de l'action publique notamment dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité routière ou de l'action sociale, à l'exemple des politiques publiques liées au ministère en charge de l'environnement, et qui concernent la prévention des risques naturels et technologiques.

Le principe de précaution relève, en premier lieu, des autorités publiques et s'applique dans des situations précises pour faire face à des risques importants. Il concerne en effet les situations qui présentent un risque potentiel des dommages graves ou irréversibles, souvent en l'absence de connaissances scientifiques avérées sur le sujet.

Le quinzième principe de la déclaration de Rio explicite cette notion : pour protéger l'environnement des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement²⁹.

²⁹ Communication de la Commission sur le recours au principe de précaution, Commission européenne, COM(2000).

Il consiste à prévoir et à prévenir les conséquences environnementales de tout projet. La prévention, c'est faire face aux risques avérés alors que la précaution met en balance des bénéfices immédiatement tangibles et des coûts futures difficiles à évaluer et potentiellement élevés. Les traités et accords internationaux concernant l'environnement mentionnant ce principe sont souvent difficiles à faire appliquer.

❖ 3^{ème} principe : responsabilité et participation

La responsabilité, au sens commun, est le fait que chaque personne soit tenue de répondre juridiquement ou moralement de ses actes et décisions et d'en assumer les conséquences. La responsabilité peut également signifier pour une nation un devoir moral face à une situation historique qui demande réparation, pour une ou un chef d'entreprise des obligations liées à ses fonctions. Les septième et treizième principes de la déclaration de Rio introduisaient la notion de responsabilité environnementale des pays développés. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes.

Le développement durable est une responsabilité collective qui requiert la participation active et la collaboration de tous, à tous les niveaux. La consultation et la concertation à tous les échelons décisionnels (organisations internationales, Etats et gouvernements, entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales, collectivités décentralisées ou locales) sont indispensables à la gestion durable des ressources et induisent par conséquent de nouveaux modes de gouvernance.

❖ 4^{ème} principe : le principe d'équité

C'est l'un des principes définissant le concept du développement durable. Il a été introduit lors du sommet sur la Terre, précédé par la commission Brundtland qui, dans son rapport proposa la très célèbre définition du développement durable. L'équité intergénérationnelle tournée vers le future, qui englobe les droits et devoirs que chaque génération a envers les générations future, en particulier le droit moral de préserver les ressources naturelles et culturelles de la planète.

L'équité inter-pays dans sa dimension spatiale concerne la satisfaction des besoins des générations actuelles, qui suppose la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres et la préservation par l'Homme des autres espèces et de l'environnement

Aussi le développement durable s'appuie sur certains principes tels que :

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. De solidarité locale, nationale, internationale, avec les générations futures. D'ouverture à la diversité culturelle.

❖ **5^{ème} principe : Pollueur-payeur**

Il touche à la responsabilité de celui qui dégrade l'environnement et qui en conséquence doit réparer le dommage.

❖ **6^{ème} principe : Protection de l'environnement**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

❖ **7^{ème} principe : Production et consommation responsables**

Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental, et d'éviter, en particulier le gaspillage et l'épuisement des ressources.

1.6 L'aspect territorial du développement local durable

Tout d'abord, nous devons préciser que la définition du terme territoire, comme celle du développement local durable, n'est pas aisée à formuler. La polysémie relative à ce concept ne semble pas aider à la formulation d'une définition précise. Cependant, certains experts en développement local se sont penchés sur la définition que l'on pouvait donner au terme territoire.

Nous nous arrêterons sur la définition proposée par B. Pecqueur : « *un espace d'intelligibilité des acteurs* »³⁰. Il complétera cette définition en précisant ceci : « *En d'autres termes, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs...)* »³¹.

Dans l'optique du développement local durable, nous considérons le territoire comme un marqueur référentiel pour l'ensemble des acteurs qui y sont liés. Afin de pouvoir tirer ce qui est meilleur de cet espace, l'acteur passera forcément par des étapes d'appropriation de ce dernier. La connaissance du territoire et de ses particularités paraît impérative à quiconque souhaite y agir.

1.6.1 Le territoire marqueur d'identité

*« Le terme identité appartient au vocabulaire quotidien du développement local. Cette omniprésence ne s'avère pourtant pas toujours synonyme de précision car comme c'est le cas pour le concept de territoire, la polysémie du terme laisse une large liberté aux acteurs du développement local dans leur interprétation. A travers la construction de l'identité, identité individuelle et identité collective, on touche pourtant à l'un des processus clé de l'édification d'une communauté. (...) Dans l'optique du développement local, l'un des grands intérêts du concept d'identité tient à sa dimension interactionniste, c'est-à-dire aux articulations entre individuel et collectif à partir desquelles se construisent une identité »*³².

Comme nous pouvons le constater, l'identité se construit de manière double, avec d'une part une identité propre et d'autre part une identité partagée qui est commune à un ensemble de personnes avec que nous partageons certaines caractéristiques.

Cependant, la double construction de l'identité confère, à ce concept, un aspect totalement contradictoire. « *L'identité se présente ainsi de manière paradoxale (...) L'identité oscille ainsi*

³⁰ PECQUEUR, Bernard, *Rationalité et territoire*, texte d'une conférence Université de Grenoble 2, 1995, p.6

³¹ Idem

³² JAMBES, Jean-Pierre, *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.103-104.

entre similitude et différence: elle fait de nous une individualité singulière, et dans le même temps, elle nous rend semblable aux autres »³³.

Le lien entre identité et territoire semble évident, car nous avons précédemment défini le territoire comme étant un espace dans lequel les acteurs partagent un sentiment d'appartenance et où les gens se reconnaissent. Nous sommes pleinement dans la définition de l'identité, car celle-ci permet à tout un chacun de s'assimiler à un groupe, de partager des valeurs et une culture avec d'autres personnes.

« En effet, un site est identité, proximité, localité, voir complicité. (...)Le site c'est comme une religion, c'est une entité imaginaire qui relie les individus entre eux. Tout en échappant à nos efforts de conceptualisation, le site produit du sens pour l'action des individus sans le monde factuel et matériel. (...)Il emmagasine l'Être du lieu, sa mémoire, donc son programme codé que le site transmet aux acteurs qu'il façonne »³⁴.

Territoire et identité sont d'autant plus liés que le territoire tout comme l'identité possèdent des particularités propres qui permettent une différenciation vis-à-vis d'autres. Chaque territoire possède des particularités qui le rendent unique, tout comme nous possédons certains traits identitaires personnels qui nous différencient.

Nous avons clairement établi un lien entre les concepts de territoire et d'identité. Le territoire en tant que marqueur fédérateur identitaire représente un outil relationnel pour le développement local durable, le but de la démarche étant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de vie.

1.6.2 Diversité et territoire

Tout comme pour l'identité, la diversité fait partie intégrante du concept de territoire. Comme nous avons pu l'observer dans le point précédent, chaque territoire possède un ADN propre qui le différencie des autres. Toutes ces particularités fondent l'âme de ce territoire et le rendent unique. *« Les recherches menées sur le développement local dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement confirment le principe de la méthode des sites qui dit que chaque site est singulier. En effet, les configurations des*

³³ Idem.

³⁴KHERDJEMIL, PANHUYS, ZAOUAL, *Territoires et dynamique économiques: au-delà de la pensée unique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.66-67

districts industriels, des territoires ou des sites présentent une variété quasi-infinie. Il n'y a pas de forme typique donc unique »³⁵.

La fin de cette citation correspond parfaitement à la manière dont nous devons penser le territoire dans le cadre du développement local durable. En effet, il n'y a pas de forme unique de territoire donc il n'est pas pensable ni possible de mettre en place un système qui serait pensé comme un canevas, transposable à souhait d'un territoire à l'autre.

Voilà qui explique la nécessité de connaître le territoire sur lequel on compte agir, car ce que l'on a vu ailleurs, ne pourra pas forcément être reproduit tel quel.

Le territoire impose ses caractéristiques, l'essentiel étant de s'en saisir pleinement afin d'en tirer le meilleur. Ne perdons pas de vue que malgré ses particularités et son identité propre, un site ou un territoire n'est jamais considéré comme un territoire isolé dans le cadre du développement local durable. Celui-ci est compris comme faisant partie d'un ensemble plus grand, d'une globalité. Que ce soit au point de vue géographique ou politique, il existe des niveaux différents dans lesquels certains territoires d'actions sont compris. Par exemple, au point de vue géographique, nous pouvons dire que la commune est plus petite que la province, qui est-elle même plus petite qu'un pays, ainsi de suite... Ces espaces sont des éléments de référence et d'appartenance pour le territoire d'intervention locale, ils permettent de contextualiser le projet, de lui donner un cadre³⁶.

L'actualité nous astreint à traiter d'un enjeu important qui est la planète vu notre dépendance à cette dernière mais aussi pallier aux dommages et problèmes émergents de notre mode de développement actuel.

Il est dès lors indispensable de rappeler les conséquences de ce type de développement tels que l'explosion démographique de plus de 7 milliards d'individus et qui n'a pas atteint son paroxysme en dépassant les 9 milliards d'ici 2050. Ou encore le chamboulement des écosystèmes, le réchauffement climatique et l'importance des déchets générés par l'industrialisation massive. Sans omettre de citer la pollution des mers par le déversement des déchets industriels, les catastrophes maritimes suite aux naufrages des pétroliers ou encore la pollution des terres à cause de la surexploitation agricole et l'utilisation des pesticides et des semences génétiquement modifiées.

³⁵ Idem.

³⁶ DECOSTER, Dominique-Paule, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013.

Il est ajouté à cela les déforestations qui conduisent à la destruction de la faune et la flore naturelle et la disparition de la biodiversité.

Ce concept apparaît à la fin des années 80 comme une réponse possible aux crises sociales et environnementales auxquelles l'humanité fait face. La mondialisation aggrave la situation avec les inégalités qui sont de plus en plus flagrantes entre pays pauvres et pays riches. Ceci sans perdre de vue l'objectif primordial d'assurer un accès à tous aux besoins vitaux et physiologiques tels que l'eau potable, la santé et l'éducation tout en protégeant la biodiversité et la lutte concrète contre le réchauffement climatique. On imagine alors, un nouveau mode de développement ou plutôt une variante au modèle en place qu'on appelle tout simplement le développement durable. Sa définition officielle est donnée en 1987 au moment de la préparation du troisième sommet de la terre à Rio. Il signifie que la croissance doit se faire dans le respect de la nature et des hommes.

Conclusion

Le développement durable semble émerger comme une nouvelle référence commune spécifique au 21^{ème} siècle, signaux d'alarmes écologiques mais également la mondialisation des divers enjeux socio-économiques (droits humains, pauvreté, démographie) montre que le progrès présente des limites infranchissables et qu'il est loin d'être synonyme du mieux-être pour tous.

Le développement durable est un enjeu fondamental ; son objectif principal est la satisfaction des besoins des êtres humains sur la planète, concilié entre la dimension économique, sociale et environnementale. Il se veut comme une nouvelle discipline qui se propose ou s'impose dans la réalité socio-économique.

Le développement local durable est un mode de développement qui englobe des pratiques économiques, sociales, culturelles face à la crise économique et écologique qui touche les pays pauvres mettant en place un plan climat territorial. Le plan de développement durable est axé sur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ces pratiques nécessitent l'intervention d'acteurs territoriaux et un mécanisme qui les relie pour atténuer les conflits et établir un climat de confiance pour atteindre le projet social souhaité. Ce mécanisme qui les relie n'est autre que la gouvernance qui fait l'objet d'une analyse conceptuelle dans le deuxième chapitre.

CHAPITRE II

Paradigme de Gouvernance au Service du Développement local Durable



Introduction

La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques. Le terme "gouvernance" apparaît il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes pour être importé, à la fin des années quatre-vingts, dans les sciences politiques en vue de caractériser les modalités de gouvernement régissant l'action publique territoriale.

La gouvernance conçue de manière générale comme un processus d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts collectivement définis dans des environnements fragmentés. La question de la gouvernance territoriale pose plus spécifiquement le problème de l'action publique dans un contexte de recomposition des territoires et de désengagement des autorités publiques.

La décentralisation met en relation de nombreux acteurs locaux venant de diverses organisations. Dans la pratique, ces acteurs mènent plusieurs activités mais le plus souvent de manière non concertée; cela ne facilite pas une gestion efficace des affaires de la collectivité. Cette situation nécessite par conséquent l'identification claire des rôles et responsabilités de chaque acteur dans la décentralisation et la gouvernance territoriale durable.

Il est évident que face à aux Etats qui se désengagent, de jour en jour, les acteurs territoriaux s'efforcent de créer un environnement de gouvernance qui permet de gérer, dans le cadre du processus de la prise de décision locale des acteurs socio-économiques, des relations multiples, des réseaux diversifiés, des conflits et de négociations, des objectifs, ... Bref, des actions de développement de l'espace territorial.

Le territoire peut être défini comme "l'espace où l'ensemble des éléments de l'action publique s'intègrent plus aisément et où se multiplient des réseaux de partenariats", il prend de l'importance dans l'équation du développement intégré et continu. Dans ce sens, la gouvernance territoriale constitue un élément unificateur de composantes locales, de nature hétérogènes.

Des relations d'autorité, d'influence, de domination, de conflits, de coopération, de négociation, d'intérêts, vont inéluctablement surgir lors de la gestion du développement du territoire. Et, c'est de la confrontation des acteurs en présence qu'émergent le territoire et son

propre développement ainsi que des valeurs communes à se faire partager, telles que la démocratie, la responsabilité et l'efficacité.

La coordination des projets entre les différents acteurs privés et publics, afin d'assurer leur pertinence et leur cohérence dans le temps et dans l'espace, nécessite des mécanismes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers une gouvernance transversale. Capable d'assurer le bien-être des populations et la réalisation de tout projet de développement local durable.

Section 1 : L'indispensable Gouvernance : un nouveau mode de régulation et nouveau mode d'organisation

La question de la gouvernance est devenue depuis quelques années une préoccupation grandissante des acteurs territoriaux qui cherchent à associer l'ensemble des parties-prenantes à la définition des actions de développement durable. C'est aussi un nouveau champ d'investigation pour les chercheurs qui essaient de comprendre pourquoi et comment les acteurs de terrain passent d'un mode de coordination hiérarchique à un mode plus participatif. Ce passage ne va pas de soi, il nécessite une recomposition ; les acteurs vont soit s'approprier des dispositifs et outils déjà existants et les bricoler, soit en inventer de nouveaux pour répondre aux enjeux du développement durable et à la gestion des conflits.

1 Définition, caractéristique et typologies de la gouvernance

1.1 Définition

Gouvernance¹ : (origine grecque, terme employé en vieux français) art ou moyen de gouverner, puis action de gouverner et de gérer en adoptant un décentrement de la prise de décision (multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans la préparation de cette décision).

La gouvernance est l'ensemble des mécanismes de régulation d'un système économique et social en vue d'assurer des objectifs communs (sécurité, continuité d'un système, développement durable). Elle est différente de la notion « gouvernement » qui

¹ **Hélène Combe**, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 29 mars 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/10852> ; DOI : 10.4000/développement durable.10852

désigne les institutions officielles de l'Etat et le pouvoir coercitif légitime dont elles ont le monopole. La gouvernance a trait à l'évolution des modes de gouvernement, elle implique une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société. Le gouvernement devient ainsi qu'un acteur parmi d'autres de la gouvernance.

L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun. La gouvernance s'applique à toutes les organisations. On parle plutôt de démocratie participative lorsqu'il s'agit de territoires. Pour les collectivités territoriales, elle implique les citoyens, les élus, les acteurs de la sphère socio-économique et ceux de la sphère politico-administrative.

Elle se déroule en trois phases l'information, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre. La consultation, qui consiste à recueillir les avis. La concertation, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet.

1.2 Caractéristique de la gouvernance²

La notion de gouvernance renvoie à :

1. La mise en place de nouveaux modes de régulation, plus souples et fondés sur le partenariat ;
2. La Co-élaboration des paramètres et des argumentaires utiles à la construction de la décision, et à la répartition des engagements entre les différentes parties prenantes.
3. Société civile : elle est composée de tous les membres d'un État, n'étant ni militaires ni religieux. Elle comprend donc les élus et les représentants institutionnels.
4. La démocratie est un cadre institutionnel.
5. La gouvernance est une façon d'agir pour choisir et tenir un cap dans le cadre d'un projet ou d'une démarche collective. Elle s'interroge sur les procédures de décision et les cadres de la représentation
6. Elle est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique

² Pasquier Romain : « gouvernance et développement durable », paris, 2006.

de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions.

1.3 Les typologies de la notion de gouvernance³

La gouvernance peut être appréciée sous 03 types à savoir :

1.3.1 La gouvernance mondiale :

Elle repose sur la coopération intergouvernementale ou sur l'action d'institutions multilatérales spécialisées dotées d'instruments propres, dans certains cas aussi sur l'action normalisatrice d'opérateurs privés. Elle s'exerce au niveau mondial ou par le canal d'organisations régionales. Elle tient ou ne tient pas sa légitimité de la délégation des États, de la ratification des traités par les parlements, de la prise en compte des points de vue exprimés par les différentes représentations des sociétés civiles dans le cadre du débat démocratique, ou du consensus des communautés professionnelles, mais ne relève d'aucune autorité politique centrale et ne fait l'objet d'aucune sanction démocratique d'ensemble.

Comme l'a rappelé Gilles Andréani (2001), le thème de la gouvernance mondiale n'est pas exactement nouveau. Mais l'actualité économique internationale de la fin du XXe siècle a souligné tant le besoin que les lacunes de l'action collective au niveau international. Trois problématiques croisées ont vu le jour :

- L'approfondissement de l'interdépendance, qui a conduit au terme générique de mondialisation, avec la poursuite de l'intensification des échanges, la montée en puissance des multinationales à travers l'investissement direct, et l'accroissement de la mobilité des capitaux, dont les implications, illustrées lors de crises financières de grande ampleur, ou par la simultanéité des mouvements conjoncturels, n'ont pas encore été pleinement appréhendées;

³Idem.

- L'apparition dans les débats de préoccupations nouvelles, ou dont l'intensité s'est accrue, qu'il s'agisse des normes sociales, de la protection de l'environnement et du réchauffement climatique, de la sécurité des consommateurs et des implications du progrès technique, notamment en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, ou encore de la criminalité internationale et du blanchiment de l'argent ;
- La montée en puissance et la radicalisation de mouvements de contestation de la « mondialisation libérale », qui se sont manifestés à l'occasion des grandes rencontres internationales officielles, et cherchent à dépasser leur diversité pour définir leur action commune au-delà d'une seule stratégie d'empêchement.

1.3.2 La gouvernance territoriale

Depuis le sommet de la terre à Rio De Janeiro (1992), les territoires sont au cœur du développement durable. À l'aide de l'Agenda 21, véritable plan d'action de la politique de développement durable des collectivités, les réseaux de villes et les communautés urbaines sont à même d'exprimer les besoins et de mettre en œuvre des solutions. Pour cela, les collectivités territoriales peuvent coopérer avec les entreprises, les universités, les grandes écoles ainsi qu'avec les centres de recherche, pour imaginer des solutions innovantes pour le futur.

Les agendas 21 locaux sont réalisables à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Ils sont définis en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie participative et se déroulent en plusieurs phases :

- définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques du territoire ;
- établissement d'un plan d'action précis ciblant ces problématiques ;
- mise en œuvre du plan d'action ;
- évaluation et ajustements des actions mises en œuvre

1.3.3 La gouvernance des entreprises

Pour le respect d'objectifs de développement durable par les entreprises, ces dernières recourent à la responsabilité, on parle alors de responsabilité sociétale des entreprises puisque le volet de responsabilité ne correspond pas uniquement au volet « social ». La responsabilité sociétale des entreprises est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, voire de bonne gouvernance dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

En effet, à côté des obligations réglementaires et législatives, il existe tout un champ d'actions possibles sur la base du volontariat et qui peut s'appuyer notamment sur des normes : à citer cependant en France, une loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) qui incite les entreprises cotées en bourse à inclure dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités. La notion de développement durable humain en entreprise devient actuelle à la suite des nombreux problèmes d'absentéisme, de stress et de burn-out. Elle est en lien direct avec le comportement managérial responsable en interne et en externe.

2 La Genèse de la notion de gouvernance

Depuis son émergence au milieu des années 1970 dans les pays anglo-saxon, la notion de gouvernance a suscité des débats, sur la pertinence de celle-ci et sur le caractère véritablement scientifique, autant si non plus que sur la nature des phénomènes (concertation, partenariat, contractualisation, négociation, etc.) qu'elle prétend désigner. Cette notion va encore évoluer vers la fin des années 1980 et les années 1990, la manière de gouverner le monde ou de gérer l'environnement va faire rupture, cette rupture présente plusieurs facettes : l'affirmation de nouveaux concepts : développement durable et de nouveaux principes de précaution, la remise en cause de l'action publique traditionnelle, l'intégration du développement durable dans les stratégies des entreprises et des collectivités locales, la réorganisation de l'expertise avec l'apparition d'autorités indépendantes.

Ces évolutions ne sont pas circonscrites au seul domaine de l'environnement. Mais pour des raisons diverses, c'est dans ce champ qu'elles se sont d'abord produites. Il n'est donc pas étonnant que le thème de gouvernance soit devenue un terrain privilégiés des débats, des réflexions et des propositions sur les transformations de l'action collective en matière de politique d'environnement orientées vers un développement durable.

Bon nombre de problèmes environnementaux constituent les domaines d'action collective qui cumule des défis en termes de gouvernance : incertitude forte, dimension à la fois locale et globale, caractère de la ressource commune, faible implication de l'opinion publique, etc.

N'étant pas une mode, une tendance, la gouvernance se veut être comme un nouveau paradigme de l'action publique, même si, le fait que ce concept a été simultanément adopté vers le milieu des années 1970 pour gérer une situation de crise, certes un début en lui attribut indéniablement la notion de vogue ; un magazine américain de mode féminine mélangeant art et conseils qui a évolué dans le temps.

Autrement dit nous ne croyons pas que la gouvernance n'est qu'une mode, si c'était vrai, elle sera y en partie passée. C'est une hypothèse infirmée pour des raisons de diffusion et son rythme entre 1990 et 2000. Même si elle prend du recul, la gouvernance étant en partie cyclique. Philippe Besnard illustre le concept anomie et il a montré qu'elle connaissait des phases d'effacement avant de revenir en force dans les discours et analyses (culturaliste, fonctionnaliste, interactionniste).

La gouvernance n'est plus qu'un objet d'étude mais un acquis, un cadre, un fait, une transformation réelle et profonde de l'action publique, hybride croissante du public et privé.

3 La gouvernance territoriale : un outil privilégié pour le développement local durable

Suite au déclin du rôle de l'état dans le pilotage des projets de développement et l'émergence du développement local comme un mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local, avec la participation de tous les acteurs locaux ainsi que les pouvoirs centraux ; le concept de gouvernance à cette échelle apparaît comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus du développement local.

3.1 Gouvernance locale durable

3.1.1 Définition

La gouvernance locale est le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre des acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement. En d'autres termes, il s'agit d'un processus de construction d'une proximité institutionnelle nécessaire à la réalisation d'une proximité organisationnelle entre des acteurs géographiquement proches. La cohérence territoriale, toujours singulière, qui résulte de ce processus permet de lever provisoirement l'incertitude inhérente à l'action collective par la réduction et non l'évacuation des rivalités et des conflits entre acteurs⁴.

Cette définition renvoie à des territoires caractérisés par l'existence d'un problème productif complexe qui cristallise les rapports socio-économiques et les problèmes de coordination qui en découlent. Cette unicité du problème productif correspond aux modes de gouvernance locale typiques de territoires marqués par une spécialisation productive, par exemple les districts industriels (Becattini, 1987) ou bien d'espaces constitutifs du circuit de branche fordiste (Lipietz, 1977)⁵.

Elle nous invite à considérer le concept de proximité des acteurs comme un élément important dans la réalisation de projets de développement et la résolution des problèmes productifs, sachant que la proximité peut être géographique, institutionnelle, culturelle, et informationnelle etc. Courlet (2001) ajoute que la proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux, si elle n'est pas

⁴ Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2^e édition revue et augmentée, 2000

⁵ Cours de M. BOUGARMOUH « développement local et environnement » année : 2015/2016.

renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'inscrivant dans les règles et les représentations collectives⁶.

La notion de gouvernance locale doit alors être abordée sous l'angle de l'identification des critères qui vont fonder la mise en compatibilité des modalités de coordination entre des acteurs géographiquement proches.

Dans cette perspective, la notion plurielle de proximité constitue une voie d'enrichissement de l'approche en termes de gouvernance locale. En effet, cette démarche permet d'envisager la diversité des modalités de prise en compte de l'espace en fonction des processus de résolution d'un problème productif. La dimension spatiale n'est plus seulement appréhendée comme une contrainte génératrice de coûts de coordination, mais comme une variable susceptible d'être mobilisée par les acteurs dans le cadre de la résolution d'un problème productif à travers les externalités géographiques (c'est-à-dire pécuniaires et cognitives) qu'elle autorise.

Dans cette perspective, le territoire en tant que construit social peut apparaître comme une modalité de prise en compte de l'espace intentionnellement recherchée par le jeu sur la combinaison des proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles.

3.1.2 Les formes de gouvernance locale

3.1.2.1 Proximité et gouvernance

Dans la lignée des travaux de l'Ecole de la Proximité⁷, Gilly et Torre (2000), définissent le territoire comme le résultat de la combinaison des trois dimensions de la proximité : géographique, organisationnelle et institutionnelle.

La proximité géographique traite de la séparation des acteurs et des activités dans l'espace. Fonctionnellement exprimée en terme de coût et/ou de temps, elle est évidemment dépendante des infrastructures de transport et des technologies de communication. La proximité organisationnelle concerne les interactions entre acteurs mobilisant des actifs

⁶ Pecqueur B., Zimmermann J.-B. « *Économie de proximités*, Hermès, Paris, 2004.

⁷ A. Torre « Economie industrielle et économie spatiale », paris, Economica.

Lahaye N. "Gouvernance territoriale d'un espace d'intérêt public : le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial", Etudes et Recherches, Inra, 2000.

Pecqueur B. "Gouvernance et régulation: un retour sur la nature du territoire", Journées de la Proximité, Toulouse, mai, 1999.

complémentaires et participant à une même activité finalisée, au sein d'une même organisation ou entre organisations (grand groupe, réseau, ...). La proximité organisationnelle se construit sur une proximité institutionnelle reposant sur l'adhésion des acteurs à des règles d'action et, dans certaines situations, à un système commun de représentations, qui orientent les comportements collectifs.

La proximité institutionnelle s'inscrit dans un rapport contradictoire de pouvoir que ce soit entre employeurs et employés (rapport salarial capitaliste), entre firmes (concurrence vs coopération) ou entre acteurs privés et publics (logique de profit, logique de bien public), de sorte que la mise en compatibilité qu'elle permet est toujours provisoire. Dans la diversité des contextes institutionnels et organisationnels locaux, il est possible de mettre en évidence trois catégories polaires d'organisations productives plus ou moins territorialisées.

- a) **L'agglomération** se fonde sur une concentration spatiale d'activités économiques hétérogènes, ne présentant pas a priori de complémentarités. Cette concentration résulte (et est créatrice) d'économies externes aux entreprises, principalement sous la forme d'"externalités pécuniaires", provoquées par la concentration des activités et des acteurs, qui se répercutent directement en termes de prix des facteurs de production. La particularité du processus d'agglomération, essentiellement caractérisé par la proximité géographique, est qu'il produit des effets externes qui ne répondent ni à une logique industrielle ni à une dynamique systémique.
- b) **Le processus de spécialisation** se fonde sur une structure organisationnelle forte (du type grand donneur d'ordres / sous-traitants) du tissu économique local dominée par une activité industrielle ou un produit. Le processus par lequel le tissu économique se structure est fondé sur une logique industrielle favorisant la concentration géographique d'activités complémentaires. Un tel processus correspond donc à un recouvrement des proximités géographique et organisationnelle qui ne nécessite pas une forte proximité institutionnelle.
- c) **Le processus de spécification** caractérise un territoire qui dispose, grâce à une forte proximité institutionnelle entre les acteurs, de modes de coordination entre les agents économiques qui, outre les effets de proximité organisationnelle, permet une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences sans faire éclater le contexte territorial. D'une façon différente des processus d'agglomération et de spécialisation, le processus de spécification repose essentiellement sur une capacité

d'apprentissage collectif qui, en organisant une flexibilité de (re)combinaison de ses ressources et actifs, permet de mettre en œuvre des stratégies susceptibles d'infléchir le devenir économique du territoire selon de nouvelles trajectoires de développement.

Ces trois catégories de territoire sont caractérisées par des recouvrements de plus en plus denses des trois formes de proximité, depuis l'agglomération jusqu'à la spécification en passant par la spécialisation. Pour analyser ces trois formes et les types de coordination qu'elles recouvrent (de marché, hors marché, mixtes, etc.), il est néanmoins nécessaire d'élargir la notion de proximité institutionnelle en l'articulant avec celle de gouvernance locale.

La gouvernance locale est définie comme un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou de la réalisation d'un projet de développement local. Une telle définition insiste fondamentalement sur l'idée de processus, c'est-à-dire de dynamique institutionnelle collective qui articule, de manière toujours singulière, différentes logiques d'acteurs se confrontant et/ou coopérant sur un territoire. Ce processus n'est pas nécessairement vertueux : il existe des processus de déconstruction institutionnelle (crises industrielles, par exemple) qui correspondent à des situations de gouvernance faible.

La gouvernance locale combine ainsi toujours des éléments de stabilité et d'instabilité dont l'importance relative évolue dans la durée, définissant des inflexions de la trajectoire de développement du territoire. Mais pour que l'on puisse parler de gouvernance locale, il faut que les éléments de stabilité l'emportent, c'est-à-dire que les compromis entre acteurs soient suffisamment stables et cohérents afin de lever, pour un temps, l'incertitude inhérente à l'action collective et ainsi de réduire rivalités et conflits.

Alors, peuvent se mettre en place un système d'interdépendances sociales et un système de règles voire de représentations communes générant des régularités productives localisées (on parlera alors de structures de gouvernance). A l'inverse, lorsque les éléments d'instabilité, (rivalités et conflits), mettent en cause les compromis jusqu'alors existants, on entre dans une phase de crise de la gouvernance locale pouvant conduire à une déstructuration territoriale.

3.1.2.2 Les acteurs de la gouvernance

Parmi les acteurs qui participent aux dynamiques territoriales, il existe des acteurs-clés, privés et/ou publics, qui jouent un rôle moteur en ce sens qu'ils constituent des repères institutionnels pour l'ensemble des acteurs et qu'ils structurent les mécanismes de coordination de ces derniers. Dans notre conception, ces acteurs, qui participent à l'émergence ou à la stabilisation d'une gouvernance locale, peuvent être aussi bien des acteurs économiques (établissements de groupe, associations d'entreprises...), que des acteurs institutionnels (collectivités territoriales, Etat, Chambres de commerce...) ou sociaux (syndicats, associations...). La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordinations strictement économiques ou strictement sociopolitiques : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs.

Ces interactions sont particulièrement complexes du fait, notamment, que le champ d'intervention administratif des collectivités locales ne coïncide pas avec celui des acteurs économiques et sociaux et que l'horizon temporel stratégique ou les visions du temps des acteurs publics et des acteurs privés peuvent différer. Ces différences sont à l'origine d'un engagement territorial de nature inégale selon les acteurs. Les acteurs institutionnels jouent ainsi souvent un rôle essentiel dans la construction de la gouvernance locale, en particulier, par le biais d'institutions formelles d'animation et de mise en réseau (contrats de pays, par exemple).

Trois principales structures de gouvernance locale peuvent être distinguées en fonction de la nature des acteurs-clés, de leurs objectifs et de leurs modes d'appropriation des ressources produites localement⁸ :

- **gouvernance privée** : ce sont les acteurs privés qui impulsent et pilotent les dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple l'établissement d'un grand groupe, qui structure économiquement et institutionnellement l'espace productif de son site d'implantation.

⁸ GILLY J.-P. et TORRE A., Dynamiques de proximité, l'Harmattan, Paris, 2000.

- **gouvernance privée collective** : dans ce cas, l'acteur-clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies, comme par exemple les Chambres de Commerce, les syndicats professionnels et toute forme de clubs d'opérateurs privés.
- **gouvernance publique** : les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition utilisable par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivité, mais aussi les centres de recherche publique, etc.

En fait, dans la réalité, rares sont les situations "pures" telles qu'elles viennent d'être décrites : on trouve le plus souvent une association des formes précédentes (on parlera alors de gouvernance mixte) mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou plutôt privée), selon un dosage spécifique et variable.

Cette typologie, comme toute typologie, est statique et renvoie à des structures de gouvernance stabilisées. En fait, il faut surtout retenir de notre définition de la gouvernance locale est qu'elle est un processus, qui donne au territoire sa dimension fondamentalement dynamique. En effet, les compromis qui stabilisent les coordinations entre les acteurs ne sont pas immuables et les contradictions, les conflits finissent toujours par l'emporter lorsque ces acteurs ne sont plus en mesure de résoudre collectivement le problème productif posé.

3.2 Fondements de la gouvernance locale durable

Le thème de gouvernance locale rend compte de la recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale et d'une conception moderne du management local. J-P. Gilly et J. Perrat⁹ souligne que la gouvernance territoriale se définit comme « le processus qui vise la formulation et/ou la résolution de problèmes productifs le plus souvent inédits, un processus de mise en compatibilité des différentes formes de proximités, elle est un moment privilégié de

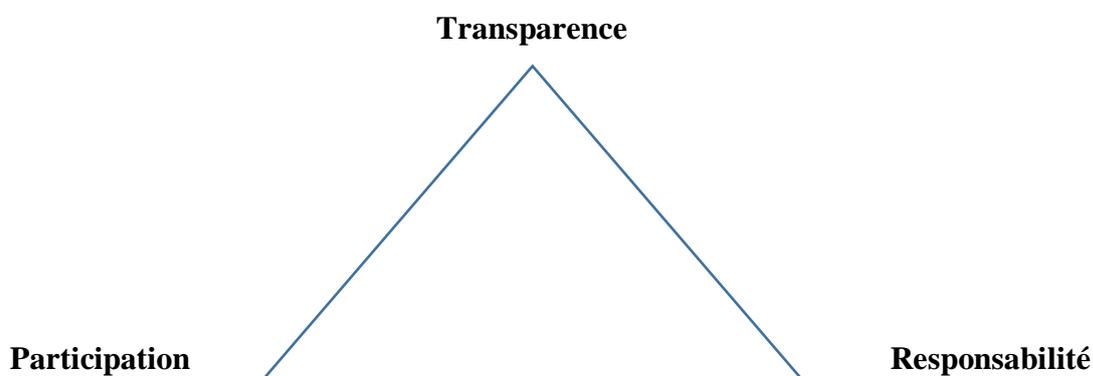
⁹Dupuy Y., Gilly JP., Perrat J. « Relation sociale d'emploi et gouvernance locale dans les dynamiques territoriales », Géographie, Economie, Société, Paris, Vol. 3, n°1, 2000.

concertation , de partenariat, d'apprentissage collectif et de démocratie ». Cela signifie que la gouvernance territoriale d'articuler entre les acteurs situés sur le même site géographique mais aussi il relie les acteurs locaux et les niveaux macroéconomiques nationaux ; en outre voire les conséquences du développement local sur la stratégie globale du développement et mondiaux.(pensé global, agir local).

La gouvernance locale est un changement de méthode dans la gestion des affaires publiques, un processus de gestion de tension entre le global et le local.

En outre la gouvernance renvoie à une redéfinition du rôle de l'Etat dont la décentralisation constitue un moment majeur, cette dernière va de paire avec la contractualisation , un processus par lequel l'Etat et autres institutions publiques formalisent les relations avec les différents partenaires publics et privés, ces relations tendent à établir les responsabilités respectives des acteurs et à organiser leurs relations de coopérations et les conditions de leur interventions (le processus d'élaboration du contrat est plus important que l'acte lui-même).Elle doit s'appuyer sur la démocratie participative notamment avec la mobilisation de la société civile en milieu rural qu'urbain autour des problèmes de pauvreté, santé, développement durable. La gouvernance peut être vue ici comme la manière dont le territoire se développe des règles, des processus et des comportements nécessaires à sa survie. Une « bonne gouvernance» territoriale se fonde sur les trois éléments présentés dans le schéma suivant :

Figure 2 : Les Fondements de la gouvernance Gouvernance Territoriale



Source : Haddad M., Ben Slymen S., 2011, « Les territoires difficiles et menacés au sud-est tunisien : quelles formes de communications dans une phase de transition »? AMDDS- Luxembourg, coll. Mondialisation des échanges, communication de crise et relations publiques.

La durabilité des programmes et politiques publics dépend du degré de participation citoyenne dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation. Le principe d'égalité des chances qui est indissociable de la culture de participation permet une négociation cohérente des différences et donne davantage de chance à la complémentarité.

La participation suppose par ailleurs, de nuancer le pouvoir absolu d'un individu ou d'une institution par le pouvoir de négociation politique. Pour rendre effectif ce principe, les citoyens s'organisent à travers les structures telles que les formations politiques, les syndicats, les médias et la société civile. Ces organisations constituent des contrepoids nécessaires à une négociation dans l'exercice du pouvoir.

3.3 Gouvernance territoriale : une de coordination entre les différents acteurs pour un Développement local durable

3.3.1 Définition

« La gouvernance territoriale est un modèle de coordination qui vise à intégrer les mécanismes de productifs et institutionnels dans les dimensions locales (proximité géographique et proximité organisationnelle) et locales-globales (proximité local et proximité globale), la gouvernance territoriale apparaît comme l'expression des tensions et des arbitrages entre différents intérêts au niveau local »¹⁰.

Gilly-Wallet (2005) : *« La gouvernance territoriale, nous la définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement »¹¹.*

« La gouvernance territoriale s'inscrit dans le temps, ce dernier exige l'action et la construction des relations de confiance minimale, le temps de la prospective, de l'invention du futur et du dépassement de l'intérêt personnel à court terme. L'enjeu est de renforcer la

¹⁰ Ameziane Ferguène « gouvernance locale et développement territoriale le cas des pays du sud », édition l'Harmattan., p42.

¹¹ Idem.

capacité des acteurs à maîtriser la réflexion prospective, à appuyer des projets et à utiliser les outils d'accompagnement et d'évaluation. La démarche relève des processus d'apprentissage qui s'organisent autour de la mobilisation de l'information dans des mécanismes de participation, de négociation et d'animation, constituant ainsi le processus de la gouvernance territoriale – de mise en compatibilité entre les acteurs »¹².

a) La prospective

L'un des objectifs de la prospective en terme de développement local durable est de mettre en cohérence les initiatives locales, individuelles ou collectives, avec des options de développement régionale, Cet objectif doit s'inscrire dans une réflexion stratégique destinée à appuyer les décisions quotidiennes sur une vision à long terme. Bien entendu nous sommes dans le domaine de l'incertain, du probable et des choix multiples.

La prospective permet de dépasser les conflits quotidiens mais surtout d'asseoir des choix alternatifs à long terme. C'est la définition de ces choix qui permet de dépasser la stricte gestion d'opportunités.

Il est ainsi crucial que la prospective se fonde sur des éléments qui seront repris dans la prise de décision, donc ensuite dans le suivi et l'évaluation des actions de développement. L'équilibre entre cette vision à long terme et les besoins des acteurs du développement n'est pas simple : il repose sur des connaissances transversales et une vision globale complétée d'une perception de la réalité locale. C'est à la prospective de préparer la mise en œuvre du désormais célèbre adage « penser globalement, agir localement ».

b) La participation

La participation des acteurs est un élément clé du développement, mais le concept est flou. La simple consultation des gens par l'intermédiaire de questionnaires ou d'enquête plus au moins formelles est parfois perçue comme de la participation.

La participation va en réalité au-delà. Il ne s'agit pas simplement de consulter les gens, mais de faire en sorte qu'ils s'approprient le processus de prise de décision puis l'accompagnement par un mécanisme de suivi.

¹² Célistin MAYOUKOU et al(2010), Gouvernance du développement local, CIRAD, France, p.184-189

La participation a pour but la création de nouveaux schémas de développement, la mise en place de structures fonctionnelles de négociation et de décision fondées sur des réalités changeantes. Ici plus qu'ailleurs, les connaissances à acquérir devront tenir compte du caractère multidimensionnel du développement durable, à savoir la santé écologique, la compétitivité économique et l'équité sociale. Une approche diversifiée de développement est indispensable et il faut, avec la sociologie constructiviste, tenir compte de la pluralité des phénomènes, des situations et des logiques d'action, sans néanmoins sombrer dans un populisme dangereux sur les vertus prétendues universelles de la participation.

c) L'animation

L'animation pour le développement est une démarche à part entière, Le terme sous-entend un espace de dialogue, de réflexion, de partage des pratiques existantes, de prospective, au service des projets des différents acteurs.

Le concept repose sur le principe d'un accompagnement de la prise de décision par les acteurs locaux en proposant un cadre et des informations permettant à cette décision d'émerger de la manière la plus intégrée possible aux réalités locales. Ce cadre doit prendre en compte la valorisation des connaissances et des compétences locales, la mise en situations concertée des différents acteurs, le suivi et l'évaluation des actions entreprises, la logique de réseaux d'acteurs. Il s'agit de partir d'expériences en cours, mobiliser des compétences et des connaissances, gérer et faire circuler l'information, définir des cadres de réflexion et de référence, élaborer des cahiers de charges, accompagner et évaluer.

Le niveau d'action est intermédiaire entre la programmation classique et l'animation d'accompagnement : susciter des synergies, organiser des cohérences, faciliter des initiatives accompagnées de références indiscutables à un corpus minimum d'informations conceptualisées, cette animation est sensée répondre à des situations changeantes et aux incertitudes économiques que caractérisent les évolutions rapides actuelles.

Dans un contexte de partenariat entre les acteurs et de transdisciplinarité, certaines des acteurs institutionnels qui accompagnent ces actions de développement, notamment des chercheurs, deviennent, par les actions d'animation qu'ils entreprennent, des médiateurs, et des facilitateurs. D'autres travaux ont proposé le terme « de courtier en développement ». Ces

deux termes présentent bien le processus d'animation nécessaire à l'accompagnement du développement local.

Une définition de la gouvernance illustre bien l'importance de ce processus d'animation : A l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseaux des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseaux des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques.

d) La négociation

La connaissance et l'accompagnement des processus de négociation(ou de conflit) entre acteurs font partie de l'animation. De nombreuses initiatives de développement, pour être, durable, gagnent à être collectives ou, au moins, négociées entre acteurs en interaction à propos de ressources communes, d'espaces partagés.

Ceci est exacerbé par la multiplication des acteurs, conséquence précisément du processus de décentralisation.

La négociation entre acteurs fait partie du processus de prise de décision décentralisée. Elle découle de la constatation que les objets du développement territorial sont des systèmes, c'est-à-dire des ensembles d'éléments en relations entre eux. Qui dit système dit analyse systémique, c'est-à-dire approche interdisciplinaire des sous-systèmes compensant le système considéré. Cette approche interdisciplinaire passe nécessairement par la coordination d'activités de personnes diverses et par du travail d'équipe, donc par des processus de négociation. En gros, il faut que les décideurs du développement local sachent qu'il n'y a de bonne gouvernance que négociée, concertée entre les différents acteurs.

3.3.2 Gouvernance locale : dynamique territoriale

Le territoire revêt plusieurs définitions, porteuses de nouvelles problématiques du développement bien adapté aux contextes économiques et socio-culturels des pays en développement. La notion du territoire est difficile à appréhender et fait l'objet de nombreux

débats ayant une portée opérationnelle et analytique donnant lieu à une interprétation sous trois points de vue :

- le territoire n'est pas un morceau d'une nation ou de région, mais une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme. Un centenaire de ressources matérielles ou non matérielles, génériques (ressources minières), spécifique (savoir-faire).

- le territoire est une forme d'organisation des acteurs qui y évoluent, ainsi que les relations qu'ils nouent entre-eux à l'occasion de l'exercice de leurs activités. (Coopération horizontales, intégration verticale).

Le territoire est une dynamique d'apprentissage, ce qui renvoie au rôle essentiel des institutions formelles de formation de la main-d'œuvre, transmission des métiers et de circulation des savoir-faire suit à l'apprentissage familial. Le territoire devient une variable centrale dans le renouvellement de la problématique du développement ; l'effet territoire crée des dynamiques de développement : vers une nouvelle vision du développement non basé sur le principe de maximisation des facteurs de production mais plutôt une dynamique territoriale intégrant la question de la proximité des acteurs.

Ces réflexions montrent le rapport entre développement et territoire qui permet une multitude de modalités très diverses qui ne sont pas réduites à un simple schéma dualiste entre organisation efficient ou non efficient. L'analyse territoriale permet de rompre la théorie traditionnelle de modèle économique de type fonctionnel vers l'analyse de l'organisation de la production dans le cadre du district industriel ou système productif localisé (collaborations entre entreprises, le rôle des institutions sociales pour appuyer le développement).

En outre, l'analyse des territoires montre que le développement se déploie à partir d'un système d'interrelations, de circulation d'informations, de production et de reproduction des valeurs qui caractérisent un mode de production. Cela sous-entend que les facteurs critiques du développement sont historiquement enracinés dans la réalité sociale locale et ne sont donc pas facilement transférables à d'autres espaces : un développement social et non comme un processus technique. La question de dynamique de développement ne démarre pas de la conception et réalisation volontariste d'un système productif global, les échecs des politiques d'industrialisation nationales qui ne va pas de soi avec la diversité de structure

sociale, régionales et locales démontre que le développement est un processus graduel qui ressort de la mise en place et de la structuration progressive de sous-systèmes partiels.

Dans ce cas le territoire joue un rôle majeur permettant la mobilisation des fameuses ressources latentes inexploitées ; il favorise les liaisons entre activité, entre acteurs, entre les phases même du développement. Il est le lieu où s'organisent, volontairement ou de manière spontanée les formes de coopération entre les entreprises, individus et les activités. Le développement naît de l'effet de jonction territoriale. Le cas des pays en développement, les initiatives provenant de planificateur (montagne, villages, etc.) sont plus dynamiques que ceux impulsés par les pouvoirs publics.

L'approche territoire fait rupture avec la vision fonctionnel, ce du développement Etat – marché, au milieu on trouve l'action des acteurs privés, publics et mixtes ; l'Etat devient le soutien des initiatives d'acteurs locaux, ce qui veut dire que le territoire est une organisation spécifique ou se combinent les stratégies privées et les interventions publiques donnant lieu à la gouvernance territoriale locale.

3.3.3 Les spécificités de la gouvernance territoriales

Les premières réflexions sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes. Notamment certaines attribues lui sont consacrées à savoir :

- La gouvernance territoriale est un construit d'acteurs qui se concertent, participent, coordonne à l'action publique ; le but est la réalisation d'objectifs communs ou bien la recherche de résolution de conflits à un problème donné (un changement organisationnel, recherche de nouveaux modes de gouvernance, contribuer au développement durable).

- La redistribution des pouvoirs entre les différents acteurs, avec la gouvernance territoriale l'Etat est relégué au titre d'acteur susceptible d'influencer la vie économique, sociale, environnementale ; elle relie les acteurs locaux et les niveaux macro-économiques globaux de national voire supranational.

-La gouvernance territoriale analyse les compromis permettant la coordination d'un groupe d'acteurs économiques et d'institutions publiques dans l'espace géographique permettant de capter un avantage relatif (aménités environnementales, biens clubs)

-La gouvernance territoriale permet la création de nouveaux espaces de l'action publique constatée, enclenché par l'existence de nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques et par une redéfinition des territoires de l'action publique (quartiers, résidence, pays ou agglomérations). Ces échelons ne correspondent plus à des entités politiques régularisées par le suffrage électif ; ils s'insèrent dans de nouvelles formes spatiales (par exemple trans-communales) ou de nouvelles formes d'organisation territoriale (villages kabyles en Algérie). Ils se construisent sur la mise en œuvre d'effets sociaux économiques et environnementaux non seulement de production et d'échanges marchands mais également de relations, d'histoire commune, de vie quotidienne. Il ne s'agit plus de gouvernement d'unités administratives locales mais de gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire, tel que définit en développement durable local.

3.3.4 La participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire

La participation du public est un enjeu fondamental dans la gestion de l'environnement ; depuis la conférence de Rio (cnued1992), les principes de précaution, de prévention et principe pollueur-payeur ont été consacrés avec celui de la participation du public (principe de participation), comme principe de gouvernance dans la transformation de l'habitat humain et de la prise en charge des préoccupations environnementales. Le principe de participation du public est reconnu dans le droit international, recommandé dans l'agenda 21 et réaffirmé à Johannesburg en 2002.

Le développement durable apparaît à la fois comme problématique et pratique qui s'articule aux trois paramètres : le global et local, le court et long terme, et les domaines de l'environnement, le social et l'économie. La participation est une exigence affichée du développement durable en plus du problème d'environnement, le développement durable introduit la nécessité d'une concertation avec les différents acteurs avant la prise de décision engageant les populations et leur avenir ; ce principe est comme fondamental pour des diverses raisons :

-la prise de conscience des enjeux du développement durable par tous les acteurs et tous les citoyens est présentée comme essentielle et ancrée dans les mentalités et les pratiques quotidiennes mais en la renvoyant en terme de responsabilité ; toute décision devient une prise de risque collectif, la seule issue démocratique acceptable se fonde sur un partage réel du dialogue, admettant la plus grande diversité possible. A cet effet, chaque acteur devenant coresponsable de la décision prise.

La participation doit être appuyée par une accessibilité et une transparence accrue des informations, une phase d'information et de sensibilisation des différents acteurs, car il ne suffit pas de définir un cadre de concertation pour que celle-ci ait lieu spontanément ; des systèmes permanents de soutien, d'information et de mobilisation de la société civile sont nécessaires pour que la participation sociale manifeste pleinement sa créativité ; pour que les point de vue représentatifs des différents acteurs puissent être pris en compte. Vers une gouvernance locale durable permettant une mutation de politique publique à l'action publique qui implique les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure voire une réponse citoyenne à la mondialisation.

3.3.5 Gouvernance territoriale et développement durable

La notion de gouvernance trouve sa légitimité dans l'existence de situations complexe difficilement gouvernables. Les crises, scandales environnementales et sanitaire, mais aussi la généralisation de mobilisations locales contre les projets d'aménagements manifestes les difficultés de la puissance publique à décider de manière unilatérale.

Le développement de procédures plus ouvertes et innovantes de régulation publique dans le champ de l'environnement répondrait à plusieurs objectifs : Gérer l'accessibilité et la confiance. Gérer la pluralité des acteurs et intérêts. Gérer l'incertitude et la complexité et les rapports de forces.

La demande croissante des décisions publiques ont engagé un processus d'officialisation des concertations et même des acteurs aux intérêts divergents. La gouvernance territoriale est requise pour la production de normes-pratiques local de développement durable faisant appel à une rationalité procédurale. Inscrire un projet local, territorial dans une démarche de développement durable nécessite donc une traduction de ces objectifs globaux en normes définies collectivement, adaptées aux spécificités territoriales, acceptées et comprises par les acteurs locaux et permettant d'engager l'action dans la direction choisie.

Les démarches partenariales, de concertation et négociations, la transparence dans la prise de décision permettraient ainsi une socialisation des différents acteurs du territoire à la problématique du développement durable, voir un apprentissage d'une culture et d'un langage commun préalable nécessaire à toute forme d'action collective s'inscrivant dans ce cadre. Ainsi la gouvernance territoriale favorise la diffusion du paradigme de développement durable par appropriation-acculturation des acteurs, selon certaines études qui s'engagent dans l'élaboration d'agenda 21 local.

Le thème de la gouvernance territoriale, dans un contexte de développement durable, a été abordé à travers la question de ses outils et de ses dispositifs, dans le but de mieux comprendre les processus de gouvernance et de préciser les enjeux et les modalités futures de gestion des territoires. En d'autres termes, la gouvernance territoriale repose à la fois sur le réseau et sur les flux : un réseau c'est-à-dire une configuration de connections entre les différents acteurs avec des flux circulant dans le réseau.

Ces flux sont des informations induites par une stratégie commune dues à l'existence d'une proximité institutionnelle et enfin d'une délimitation spatiale claire, constituée d'une proximité géographique. Ce qui va établir les dimensions du réseau adossé à la proximité géographique et à la proximité institutionnelle, ce sont deux processus qui sont : d'une part et préalablement, l'identification d'un problème partagé et la visée d'une recherche de solution par une coordination coopérative et, d'autre part un processus de transformation de ressources cachées voire virtuelles, en actifs spécifiques.

Certains de ces dispositifs engendrent de nouveaux modes de gouvernance des territoires impliquant des acteurs locaux dans un processus mise en concertation et collaboration notamment en matière de gestion de l'eau, gestion des déchets, patrimonialisation du patrimoine local, gestion de la biodiversité.

Au cœur des transformations que vivent les sociétés il faut souligner le rôle croissant joué par les associations, un rôle qui marque l'irruption de citoyens dans les processus de décision et la part croissante qu'ils prétendent prendre au niveau local.

Section 2 : Renforcement du rôle des associations comme partenaire du développement territoriale durable

La mise en œuvre effective du développement durable nécessite la participation de tous les acteurs publics (à savoir l'association) et de la société civile et leur articulation aux différentes échelles de territoire : local, national, sous-régional, international. Dans cette section nous allons définir le concept d'un acteur qui est l'association, son rôle ainsi que les différentes formes d'association susceptibles d'influencer la vie économique et sociale pour un développement durable participatif.

1 Définition et typologies

Une association peut se définir comme Propriété d'un système qui se donne lui-même sa propre loi, ou bien comme Processus d'émergence spontané d'ordre dans un système, dû à des relations internes au système et/ou à des relations avec son environnement et à la manifestation de ces relations dans l'écoulement du temps.

2 Typologies des associations

Plusieurs typologies d'associations sont utilisées par de nombreux auteurs ; nous citons la plus récente celle qui est utilisée par Edith Archambault¹³ ; il s'agit d'une classification par secteur d'activité ;

secteur1 : culture, sports et loisirs.

secteur2 : éducation et recherche.

secteur3 : santé.

secteur4 : service sociaux.

secteur5 : environnement.

secteur6 : développement local et logement.

secteur7 : défense des droits.

secteur8 : intermédiaire philanthropique et promotion du bénévolat.

secteur9 : activité internationale.

secteur10 : culte.

secteur11 : association professionnelle et syndicat.

secteur12 : non dénommé ailleurs.

¹³ Viviane Tchernonog « trajectoires associatives premiers éléments sur la mortalité des associations », revue internationale d'économie social, n 227, avril 1999.

Cette classification est le fruit de concertation d'acteurs associatifs, certes imparfaits. En effet tous ensemble, vaste et hétérogène comme celui des associations présentes des difficultés de classifications mais elle permet de tracer un cadre d'analyse commode et compréhensible. Pour autant cette classification ne rend qu'incomplètement compte de la démarche des acteurs et de leur positionnement par rapport aux valeurs fondatrices de la loi 1901 régissant les associations ; les associations regroupées au titre du secteur¹ de culture poursuivent plusieurs projets différents.

Il nous semble donc cohérent de rechercher de nouvelles classifications permettant de distinguer ce type de démarche ; de ce fait, ce qui rassemble les personnes est moins important que celui qui les sépare. Il nous paraît plus important d'analyser les associations à travers leurs finalités pour parvenir à établir une typologie permettant de comprendre le rôle et la place qu'elles jouent dans la vie sociale.

Par finalité on sous-entend la démarche dans laquelle s'inscrit les dirigeants ; au-delà du projet social, nous pouvons identifier le positionnement des acteurs associatifs vis-à-vis de notions aussi fondamentales que celles d'intérêt général ou particulier, de lucrativité ou non lucrativité, marchand ou non marchand.

La non lucrativité des finalités poursuivie devrait constituer la référence de toute démarche associative puisque la loi de 1901¹⁴ en fait une disposition centrale, la disposition légale à même conduit à une appellation utilisée dans le langage courant « association à but non lucratif », cette désignation largement utilisée, traduit bien un état de fait intégré dans les représentations mentales. Elle exclut toute démarche commerciale et de partage des bénéfices qui peuvent en résulter, constitue la première référence typologique.

Mais cette référence si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour caractériser une démarche associative. Il convient de croiser cette notion avec trois autres, toutes aussi impliquantes dans l'action : celle de « marchande ou non-marchande », celle « d'intérêt général ou particulier », celle enfin d'indépendance ou dépendance des pouvoirs publics.

¹⁴ Viviane Tchernog « trajectoires associatives premiers éléments sur la mortalité des associations », revue internationale d'économie social, n 227, avril 1999.

La référence à l'intérêt général constitue la deuxième ligne de partage qui va nous permettre de caractériser les associations ; la notion d'intérêt général peut être définie comme un ensemble d'actions bénéficiant non seulement une personne, ou bien un groupe de personnes mais l'ensemble de la société contribuant à la cohésion sociale. S'inscrire dans une démarche d'intérêt général implique des engagements et des actes qui visent des valeurs collectives fondamentales et pour lesquelles aucune exclusion ne peut être prononcée, c'est ce qui fait le succès du contrat d'une association.

En donnant de la personnalité morale aux associations régulièrement déclarées ont permis aux associations de faire valoir leur droit auprès des tribunaux et d'obtenir la reconnaissance des préjudices subis.

Conserver les activités de l'association à un caractère non marchand, c'est donner priorité à l'immatériel, au lien social, à la recherche de sens. Là encore les caractéristiques d'une association seront imprégnées.

La dernière référence pour compléter le cadre d'analyse renvoie à la relation que souhaitent entretenir les acteurs associatifs avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités locale et territoriales) ; deux alternatives entre ces démarches : soit refuser les liens avec les pouvoirs publics c'est certainement vouloir une stricte indépendance de l'association mais aussi refuser d'inscrire son action dans un registre élargi. Participer, au contraire, à des politiques publiques (locales ou nationales), c'est admettre de perdre une partie de son indépendance au profit d'une plus grande implication dans la vie sociale et un rôle accrue dans la vie de la cité.

Ce sont ces quatre références combinées qui vont nous permettre de proposer une typologie fondée non sur des activités mais sur les finalités poursuivies, en référence à des valeurs qui donnent un sens particulier à l'action.

Il ressort de ces références huit types d'associations¹⁵ :

- ❖ Associations citoyennes (à but non lucratif) ;
- ❖ Association administrative (d'intérêt général dépendante des pouvoirs publics),

¹⁵ <http://association1901.fr/droit-association-loi-1901/quelles-sont-les-differentes-formes-association-loi-1901>.

- ❖ Association para-administrative (d'intérêts particuliers) ;
- ❖ Association solidaire (intérêts particuliers, participe au marché, dépendantes des pouvoirs publics) ;
- ❖ Association de défense (sont indépendante des pouvoirs publics et ne participent pas au pouvoir public) ;
- ❖ Entreprise d'association (participent au marché et indépendante des pouvoirs publics) ;
- ❖ Associations commerçantes (à but lucratif, indépendantes des pouvoirs publics, intérêts particuliers, participent au marché) ;
- ❖ Association sectaire (ne participent pas au marché, indépendantes des pouvoirs publics, un but lucratif et d'intérêts particuliers).

En effet trois éléments caractérisent une association :

- L'accord contractuel par lequel deux personnes au moins mettent en commun leurs connaissances ou leur activité,
- La permanence qui la distingue d'une simple réunion,
- La poursuite d'un but désintéressé qui la distingue d'une société dont le but est d'engendrer le profit maximum.

Une association se distingue aussi d'une structure étatique puisqu'elle demeure un contrat de droit privé. Les membres d'une association ont la liberté de s'organiser, de fonctionner entre eux, selon leurs textes règlementaires et dans le respect strict des lois et textes en vigueur.

Les buts d'une association sont non lucratifs, très variés et embrassent plusieurs domaines. Ces buts peuvent porter entre autres, sur la promotion et la pratique d'une activité, la défense d'une catégorie de personnes, l'action sociale et humanitaire, un regroupement de professionnels, l'animation d'un quartier, d'une ville ou d'une région, etc.

Les associations apparaissent comme des partenaires privilégiés de l'Etat dans la gestion des actions de développement, et demeurent des instruments de choix indispensables. Elles mènent des actions à base communautaire et sont un tremplin pour une bonne mise en œuvre de toute politique publique.

3 Principe d'action

Les associations jouent un rôle vital pour ce qui est de modeler et d'appliquer la démocratie participative. Leur crédibilité réside dans le rôle judicieux et constructif qu'elles jouent dans la société.

Les organisations officieuses ou officielles de même que les mouvements au niveau des communautés devraient être reconnus comme partenaires dans l'exécution d'Action 21.

La nécessité de promouvoir un idéal commun à tous les secteurs de la société constitue l'un des principaux défis que la communauté internationale doit relever dans ses efforts visant à remplacer des modes de développement non viables par un processus de développement écologiquement rationnel et durable.

L'édification de cet idéal commun reposera sur la volonté de tous les secteurs d'instaurer une véritable collaboration et un dialogue au sein de la société tout en reconnaissant les rôles, les responsabilités et les capacités respectives de chacun.

Les associations sont des organisations sans but lucratif représentant les groupes visés dans la présente section d'Action 21 présentés dans le chapitre 27, possèdent une expérience, une compétence et des capacités solides et diverses dans des domaines qui présentent un grand intérêt pour l'application et le suivi de programmes de développement durable écologiquement rationnels et socialement responsables, tels que ceux qui sont proposés dans le programme Action 21. L'ensemble de ces organisations constitue donc un réseau mondial qu'il faudra mettre à contribution et renforcer pour appuyer les efforts visant à atteindre ces objectifs communs.

Pour que ces organisations puissent pleinement jouer leur rôle, il faudra favoriser l'établissement de liens de communication et de coopération aussi étroits que possible entre les organisations internationales, les gouvernements et les administrations locales et les ONG, dans le cadre des institutions chargées de mener à bien Action 21 et des programmes conçus à cet effet. Ces organisations doivent aussi renforcer les relations de coopération et des communications entre elles afin de participer de manière plus efficace à la mise en œuvre d'un développement durable.

4 Objectifs des associations

La société, les gouvernements et les organismes internationaux devraient mettre au point des mécanismes permettant aux associations de jouer effectivement leur rôle de partenaires responsables dans la mise en œuvre d'un développement écologiquement rationnel et durable. Un dialogue mutuellement productif devra s'instaurer au niveau national entre tous les gouvernements et les associations et leurs réseaux organisés afin de reconnaître et de renforcer leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre du processus du développement soutenable.

L'objectif principal des associations est¹⁶ :

Etudier les moyens de renforcer les procédures et mécanismes existants par lesquels les associations participent à la conception des politiques, à la prise des décisions, à la délibération à l'exécution et à l'évaluation des activités au niveau de chaque organisme, et en rendre compte dans le cadre des discussions au niveau local, régional, national, voire international(O NG) ;

Etudier les niveaux de financement et d'appui administratif dont bénéficient les associations ainsi que le degré de participation de celles-ci à l'exécution des projets et programmes et son efficacité, en vue d'accroître le rôle de ces organisations en tant que partenaires sociaux ;

Concevoir des moyens souples et efficaces permettant aux associations de participer aux processus institués en vue d'examiner et d'évaluer l'application du programme Action 21 à tous les niveaux ;

Permettre aux associations et à leurs réseaux organisés de contribuer à l'examen et à l'évaluation des politiques et programmes conçus dans le cadre d'Action 21 et les encourager à ce faire, en apportant notamment un appui aux associations des pays en développement et à leurs réseaux organisés.

¹⁶ https://www.heureux-cyclage.org/IMG/pdf/pierre_degrange_m2ess_memoire_v11.

5 Mode de financement des associations :

Il existe plusieurs sources de financement pour une association. La plus connue est bien évidemment la subvention, dont la demande se fait le plus souvent en direction de la commune-siège de l'association. La part des financements privés (mécénat, sponsoring, dons) est en augmentation, favorisée par la baisse des financements publics. Mais il ne faut pas oublier qu'une très grande partie des associations fonctionne avec leurs ressources propres (cotisations, produit des manifestations).

5.1 Les subventions aux associations

La subvention n'est pas un droit. L'association doit toujours démontrer à la collectivité publique (Etat, communes, régions), le bien-fondé de son projet. Celui-ci doit en outre avoir un intérêt local c'est-à-dire qu'il doit principalement bénéficier au territoire de la collectivité sollicitée pour la subvention.

Un certain formalisme en matière de règles de fonctionnement et de demande de subvention est à respecter. L'association devra également justifier de l'utilisation des fonds et fournir un compte rendu financier et un bilan de l'activité, faute de quoi l'État ou la collectivité peuvent demander la restitution de la subvention.

En cas de refus d'attribution de subvention, l'association peut tenter un recours devant le tribunal administratif mais seulement sous certaines conditions (recours pour excès de pouvoir auprès du juge administratif dans les deux mois de la notification du refus de subvention). Attention si la subvention répond à une commande de la collectivité il s'agit alors d'une commande publique (marché public, délégation de service public...) qui doit passer par un appel d'offres

5.2 Mécénat, dons et legs

Toutes les associations déclarées peuvent recevoir des dons manuels ;

Les legs et donations (les libéralités) sont réservés à un nombre restreint d'institutions. Lorsqu'une association reçoit une libéralité, celle-ci doit suivre une procédure particulière, fournir certains documents et en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Les dons aux associations d'intérêt général ouvrent droit à des réductions d'impôts pour leurs donateurs à condition qu'ils joignent à leur déclaration un reçu de don délivré par l'association. La volonté du donateur doit être sans équivoque et le don sans contrepartie.

Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Attention de ne pas confondre mécénat et sponsoring qui, lui, est une prestation de service à caractère publicitaire engendrant des recettes publicitaires, considérée comme une activité lucrative.

5.3 Les recettes propres à l'association

Pour se financer l'association est libre d'exiger ou non une cotisation auprès de ses membres, d'un montant qui lui plaira et qui peut être différent selon les catégories de sociétaires. **La cotisation ne doit toutefois jamais donner lieu à contrepartie.** Les associations peuvent aussi exercer des activités lucratives sous réserve qu'il n'y ait pas de partage des bénéfices réalisés et que les activités lucratives exercées aient été prévues dans leurs statuts. Elles risquent alors de devoir payer des impôts (impôts sur les sociétés, TVA et CET).

Conclusion

Le développement durable est l'affaire de chacun. Il est essentiel que le citoyen ait conscience des enjeux et se considère comme un acteur à part entière de cette démarche. Pour pouvoir jouer ce rôle, il faut qu'il soit formé - dès le plus jeune âge dans le cadre de notre système d'éducation - et informé, qu'il prenne conscience de l'importance des interactions entre les domaines économiques, sociaux et environnementaux et qu'il puisse évaluer l'impact de ses gestes quotidiens. Sa participation aux projets rendre le développement durable compréhensible par tous, sensibiliser le citoyen en le responsabilisant, en l'incluant dans le processus de prise de décision au travers une forte transparence permet l'instauration d'une gouvernance territoriale afin de perdurer un projet de développement.

L'entité territoriale constitue un domaine privilégié de mise en œuvre du modèle de gouvernance durable pour des raisons que : la commune est un territoire ; une population

organisée, une entité socioculturelle ; un réseau de relations de toutes natures ; un espace économique et d'échanges.

En Algérie, ce sont les villages kabyles qui nous donnent un exemple illustratif de gouvernance efficace et éthique et en touchant aux dimensions du développement durable, économique, social et environnemental. Les associations représentent un acteur incontournable dans les processus démocratiques, elles constituent un réel pouvoir indépendant qui jouit des droits à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, tels que reconnus par la Constitution, et non un simple prestataire de services.

Un des meilleurs représentants de la communauté locale est bien les associations. En Algérie, celles-ci sont régies par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations. Légalement, elles constituent une convention dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif et mettent en commun pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, éducatif, culturel, sportif, environnemental,...

Les associations constituent un ensemble spécifique, tant du point de vue organisationnel que du point de vue des engagements collectifs qu'elles mobilisent. La façon d'appréhender leurs dynamiques internes aussi bien que leurs interactions avec l'environnement politique et économique. On a de ce fait utilisé des cadres théoriques relevant de l'un comme de l'autre, sans pour autant réussir à clarifier les spécificités associatives.

La gouvernance villageoise en Kabylie fait l'objet d'étude de cas pratique

CHAPITRE III

**Présentation de formes de gouvernance et
d'acteurs locaux en Kabylie : « Cas des
villages : Iguersafene et Zouvga »**



Introduction

Dans le cas de la Kabylie en Algérie, le mode d'organisation traditionnel est fondé sur un certain nombre de valeurs (démocratie, entraide, délibération, citoyenneté...), privilégie les liens de type *bonding* qui caractérisent des relations communautaires. ce sont des organisations informelles créées en l'absence d'institutions formelles bien appropriées. Un état de fait qui caractérise un développement communautaire, favorise une dynamique locale, territoriale durable.

L'organisation ancestrale solidaire en Kabylie peut être définie comme étant un mode de gouvernance basé sur l'union¹ et la fraternité² qui permettent à la famille élargie et, par extension, au groupe d'appartenance d'avoir en partage des valeurs à consolider pour les générations actuelles et futures. La force et l'importance de l'organisation que nous pouvons déceler dans chaque région de la Kabylie, dépendent en fait du degré de maturité des préoccupations sociales et surtout de l'existence d'un cadre d'exercice d' « agir ensemble ». La citoyenneté, la responsabilité, la fraternité et l'union autour d'axes structurants font que certains villageois s'investissent dans des «**djemàa** », donnent de leur temps pour régler les problèmes des autres et ceux de la Communauté.

Dans cette phase d'enquête, nous allons dans un premier temps présenter le village Iguersafene, les projets d'intérêt collectif réalisés solidairement et de manière organisationnel par les citoyens du village, présenter les acteurs et leurs rôles dans la concrétisation des projets et voir les différentes sources de financement de ces projets. Dans un second temps nous présenterons le village Zouvga, le rôle de ses acteurs, ses projets réalisés, et les différentes sources de financement de ses activités d'intérêt collectifs.

¹ L'union : L'union est considérée par les Kabyles comme le principal facteur permettant la réussite : pour expliquer le succès d'un groupe donné, on avance le plus souvent l'argument qu'il soit soudé par l'union.

² La fraternité : dans la culture kabyle, les frères doivent toujours restés en accord. Si un désaccord surgit, ils doivent vite le régler en se faisant des concessions. Lorsque des parents voient leurs petits se chamailler, on les interpelle pour leur dire qu'ils sont frères, *dayetmaten* leur dit-on, ce qui implicitement veut dire qu'il est inadmissible que des frères en arrivent là. A l'âge adulte, *enif* (le sens de l'honneur) voudrait que lorsque quelqu'un est dans une situation de besoin d'assistance, le frère doit lui présenter son aide.

Section préliminaire : Présentation de l'enquête de terrain

A partir d'une étude qui a été faite, un diagnostic a été effectué dans le cadre de notre territoire choisi. L'étude a porté sur le mode d'organisation des villages zouvga et d'Iguersafen, le diagnostic a été fait à partir des sources documentaires et d'entretiens effectués auprès des acteurs territoriaux des villages à savoir: les comités des villages, les associations.

1 L'enquête : objectif et méthodologie**1.1 Objectif principal de l'enquête**

L'objectif de notre enquête est de rechercher la contribution de la gouvernance des villages Iguersafene et zouvga comme moteur impulsif au développement territorial durable. Ceci nous permettra de voir comment ces modes d'organisations via la mobilisation, coordination, concertation, délibération engendrent une dynamique territoriale à la fois socioéconomique et environnementale de façon à améliorer la situation du village, la qualité de l'environnement et la recherche du bien-être des personnes. L'enquête nous a aidés également dans l'identification et la définition selon leur rôle qui sont les acteurs présents dans le village dans la construction du territoire pour un développement local durable.

1.2 Méthodologie

Pour apporter des réponses à ces questions ainsi que pour vérifier nos hypothèses, notre recherche s'est appuyée sur une enquête de terrain menée dans villages Kabyles (Iguersafene, zouvga). A travers cette enquête nous allons recenser le mode d'organisation générale des deux villages ainsi que les acteurs intervenant dans le processus du développement de leur territoire.

L'enquête a été faite à partir d'un guide d'entretien que nous avons élaboré et distribué, ce guide comprend des questions ouvertes, chaque question est subdivisée en sous-question et a été administré durant le mois de mars 2017.

Le questionnaire se compose de deux parties, la première est destinée pour le comité du village, la deuxième partie est faite pour les associations du village (voir l'annexe n 1et 2).

A travers notre enquête on a essayé de reprendre à la problématique posée :

Les Formes de gouvernance dans les villages kabyles connaissent-elles des changements organisationnels de manière à répondre aux exigences du développement durable ?

1.3 Les difficultés rencontrées

Durant la réalisation de l'enquête, nous avons été confrontés à une multitude de contraintes, nous signalons principalement :

- La contrainte temps et lieu ;
- Manque d'expérience pour réaliser cette enquête ;
- L'aspect réservé de certains acteurs territoriaux à fournir certaines informations ;
- Manque de données quantitatives ;
- Présentation d'un guide d'entretien aux membres des comités des villages Iguersafene et Zouvga qui ne l'ont pas renseigné.

Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village « Iguersafene »

Dans cette phase de recherche, nous allons présenter l'enquête menée au village Iguersafene, là on va traiter les principaux points suivants ; présentation du village, acteurs et organisations du village et on terminera par une analyse et une interprétation des résultats.

1 Présentation du village Iguersafene**1.1 Eléments monographiques**

Situé à près de 70 km au sud-est de la wilaya de Tizi-Ouzou, le village Iguersafène relève administrativement de la commune d'Idjeur, ⵓⴷⵉⴳⵉⵏⵉⵏⵉ en tifinagh, environ à 25 kilomètres de la daïra de Bouzeguène. À 1000 mètres d'altitude. Le mot Iguersafene veut dire entre les oueds. Le village se trouve entre Assif Ath Hendis et AssifElaabed ; ces deux oueds se rencontrent au sud d'AssifOusserdoun, le territoire d'Iguersafènese se caractérise par un climat dur en hiver et relativement doux en été.

Il compte environ 4500 habitants (2240 femmes et 2260 hommes) issus des cinq grandes familles de base que sont les *Imardjanene*, *Athouravah*, *Ivakhouchène*, *Iksouyene*, *Izaniaine* structurées en Thajmaat et comité du village.

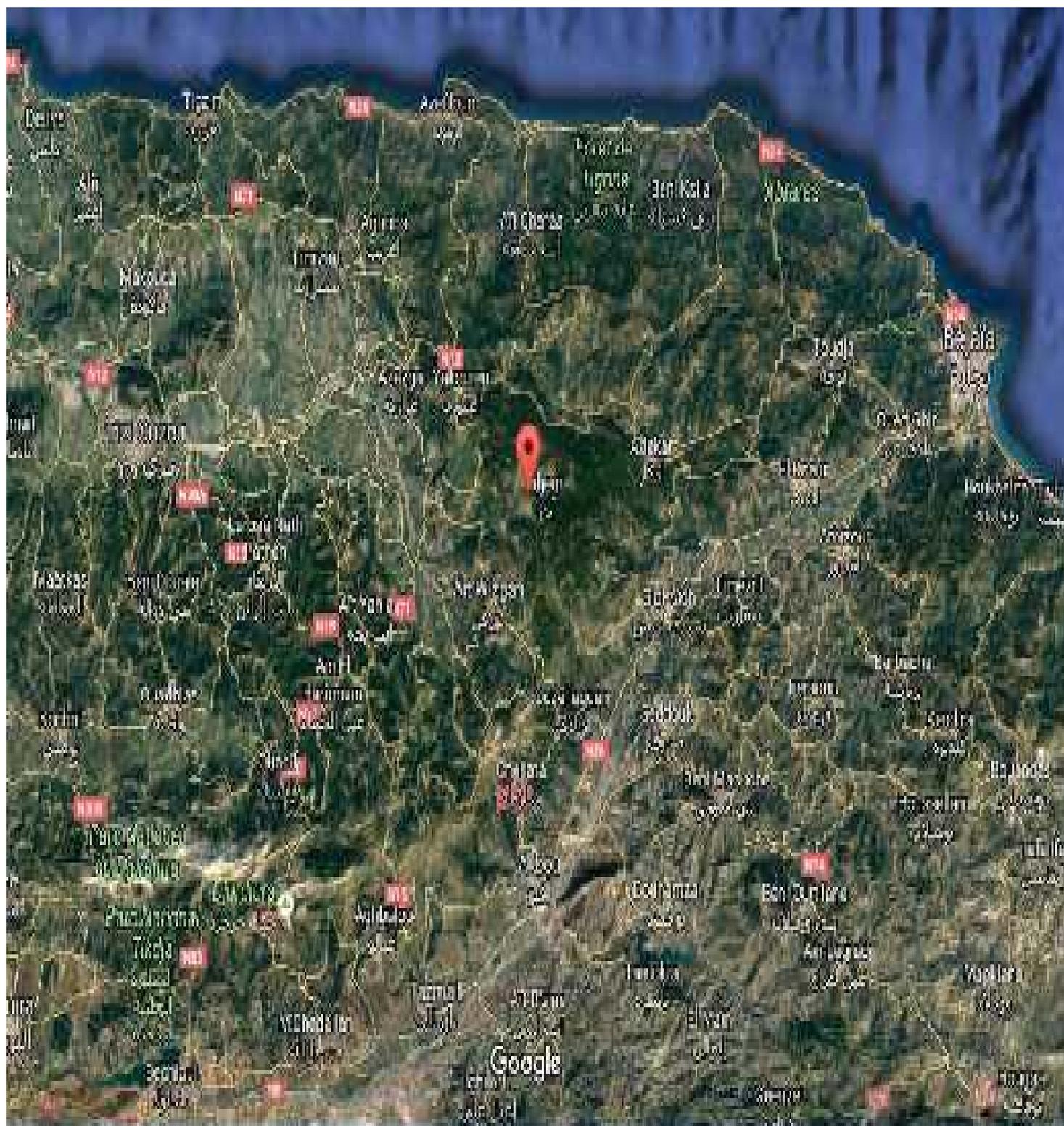
Tableau N°2 : Répartition de la population selon le sexe.

sexe	Effectif	Pourcentage
Hommes	2260	51%
Femmes	2240	49%
Total	4500	100%

Source : Etabli par nous-mêmes à base des résultats de l'enquête.

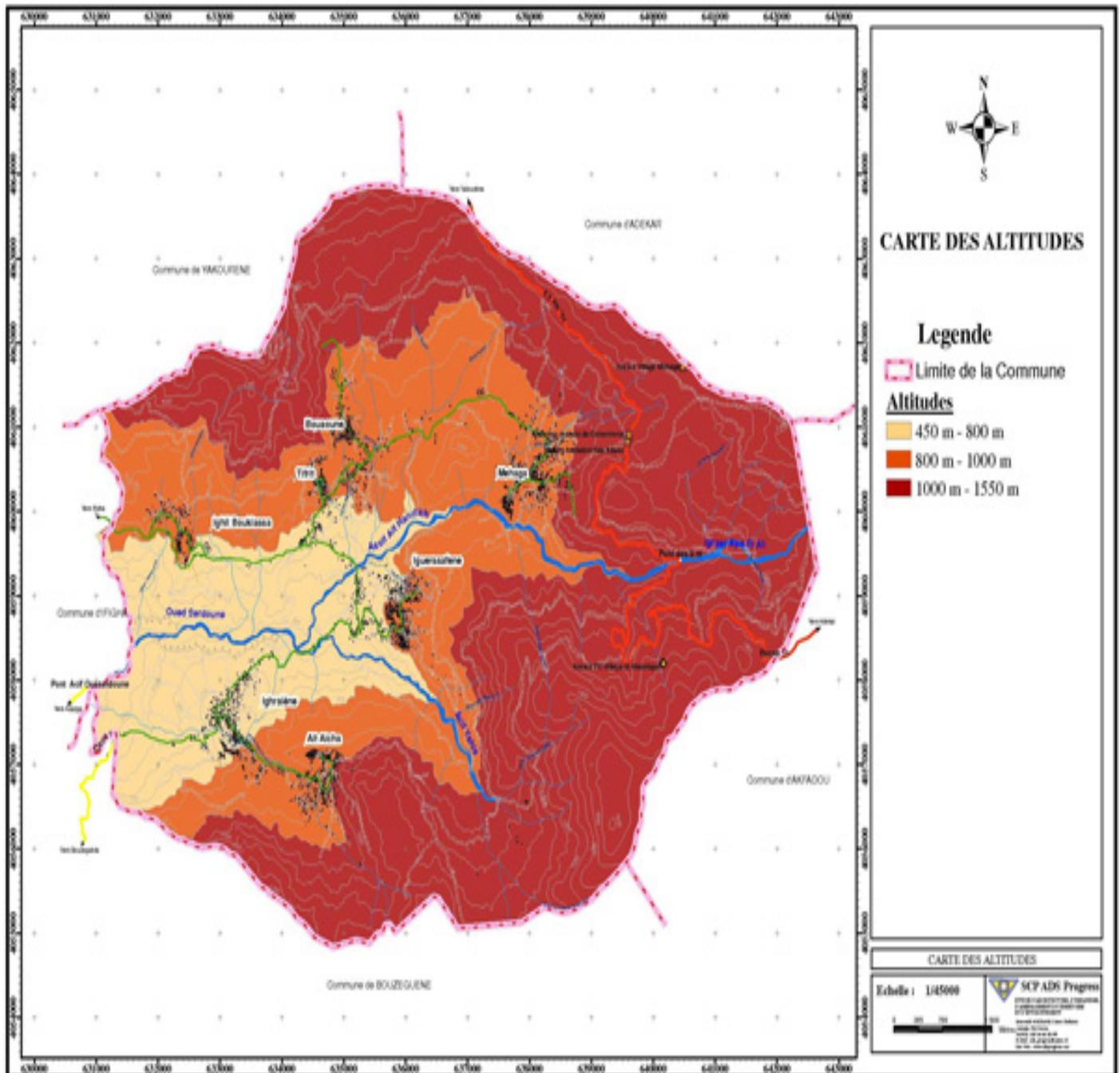
- ✓ Le pourcentage des effectifs hommes représente 51% du total de la population.
- ✓ Le pourcentage des effectives femmes représente 49% du total de la population.

Carte 1 : Présentation de la commune d'Idjeur



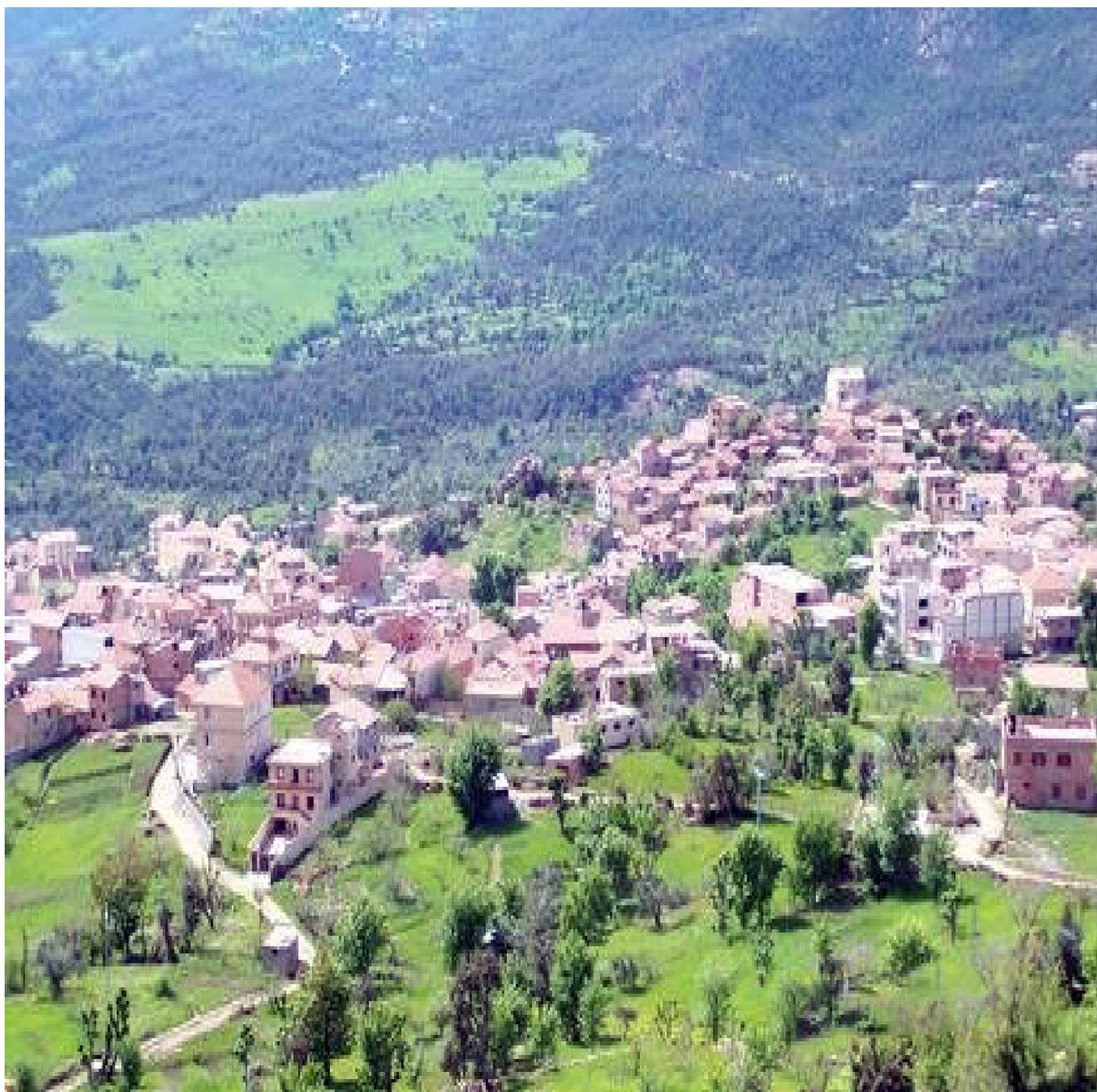
Source : <https://www.google.fr/maps/place/Agarsafen,+Idjeur,+Algérie>.

Carte2 : Altitudes des communes Idjeur :



Source : Carte des Altitudes des communes Idjeur extraite de la révision PDAU de la commune d'Idjeur, mai 2012.

Figure 3 : Vue générale du village Iguarsafene.



Source : <https://www.google.fr/maps/place/Agarsafen,+Idjeur,+Algérie>.

1.2 Acteurs et organisation au village Iguarsafene

1.2.1 Acteurs du village

Il existe trois structures d'action mobilisées et coordonnées dans le but de mobilisation des ressources pour faire émerger un processus de développement local durable propre, spécifique au village d'Iguarsafene à savoir :

a) Le comité de village

Le comité du village est un véritable espace public. Fonctionnant essentiellement sur la base de lois ancestrales (présence obligatoire pour tous les hommes majeurs aux assemblées, prise de décision par consensus après débat général basé sur l'argumentation où la prise de parole entendue de tous les présents.... Le comité du village statue sur toutes les questions qui engagent l'intérêt de la collectivité villageoise (aménagement, règlement de conflits, régulation, etc.).

Par le passé, le comité de village est dirigé par un des plus âgés jouissant de sagesse et d'expérience avérée, alors qu'aujourd'hui, son président a tout juste à la quarantaine.

Autre innovation est que par le passé, les membres du village contribuent à part égale avec une cotisation obligatoire à chaque fois qu'il y a un projet à réaliser, et ce pour combler le déficit de la caisse du comité par rapport au montant du projet. Aujourd'hui, les villageois, ne payent pas des cotisations, mais tout le monde participe aux travaux.

Le conseil d'administration du village d'Iguarsafene est constitué de :

- Président du comité ;
- Vice-président ;
- Secrétariat ;
- Comptable ;
- Et membres.

Selon l'article 1.1 du code du village³ : « les réunions et les assemblées générales se font une fois par semaine pour le comité du village et une fois par mois pour les assemblées.

En cas d'absence injustifiée de toutes personnes inscrites sur la liste du village, sont passibles d'une amende.

³Article 1.1, cité dans le principal règlement du village, septembre 2011, document interne au village

Tableau N°3 : Article de code du Village

Une amende de 50,00 DA	Pour les retardataires pendant l'appel
Une amende de 200,00 DA	Pour l'absence injustifiée à l'assemblée
Une amende de 400,00 DA	Pour les absences injustifiées à une journée de travail général.

b) Les associations

On relève dans le village l'existence de plusieurs associations actives dans le domaine de l'environnement, de la jeunesse, du sport et de la culture

- L'association environnementale Alma vert

L'association est créée en 2014, par les citoyens du village (nombre d'adhérents 150 femmes et hommes), elle agit principalement au niveau local. Elle vise à prendre en charge les questions de l'environnement écologique dans le territoire du village. L'association Alma, animée par les jeunes du village, prend en charge exclusivement les activités ayant trait à l'environnemental et à l'écologique.

- **Les objectifs de l'association** : les principaux domaines d'intervention et les objectifs poursuivis par l'association sont :

Tri sélectif des déchets ;

Compostage ;

Pépinière ;

Nettoyage des routes, quartiers ;

Plantation d'arbres ;

Nettoyage des sites et placettes dans la forêt.

- L'association socioculturelle TAGMI

L'association socioculturelle TAGMI créée en 1989, puis renouvelée en 2010, a comme objectif:

Organisation d'activité et la réalisation de projet relevant des domaines culturels variés, comme le théâtre, le patrimoine, la musique ;

Donner des cours de soutien aux élèves des classes d'examen ;

Donner une vie culturelle au village et à ses citoyens ;

La célébration des fêtes nationales, etc.

Cette association a le mérite d'impliquer la frange féminine et celle des enfants dans la dynamique associatif. Là encore c'est le village qui prend en charge les frais de l'association.

c) Les comités de citoyens en émigration

Depuis toujours, les citoyens kabyles en émigration reconstituent dans chaque pays de résidence une Djemaa informelle par village avec un président élu, dont la mission principale de réunir des cotisations pour apporter un soutien financier et matériel au village.

Les citoyens du village Iguersafene constitués en trois comités de citoyens en émigrés, ils sont regroupés dans trois endroits : à Paris, à Marseille et au Canada. Leurs rôles est de réunir des cotisations mensuelles obligatoires variant de 5 euros par mois et par personne. Ces cotisations représentent la contribution des citoyens émigrés au financement des projets du village et une compensation de leur non-participation aux travaux de volontariat.

1.2.2 Le mode d'organisation et mode de financement

Le village en Kabylie est structuré par une organisation sociale ancestrale basée essentiellement sur le rôle du conseil du village (*Tajmaat*)⁴ qui représente une institution villageoise permanente de délibération collective réunissant périodiquement les adultes du village. Chaque village dispose des spécificités dans son mode d'organisation sociale et dans le fonctionnement de ses principales institutions qui sont essentiellement le conseil du village et le comité du village.

⁴ ACHIR M et KERN F., « Gouvernance traditionnelle, régulation et gestion collective de l'eau en Kabylie : Etude du village Iguersafene », communication pour colloque p. 3.

a) Tadjmaath, comme au bon vieux temps

À Tadjmaath, représentation concrète du village, le comité gère les affaires des habitants (eau, mariages, divorces et enterrements), règle les conflits, répond aux réclamations et annonce les projets durant les réunions qui se tiennent ordinairement chaque vendredi et deux fois par semaine ou même plus en cas d'affaire urgente qui nécessite l'étude et l'analyse des sages. Ces assemblées ont lieu en présence des citoyens qui dépassent dix-huit ans.

Ainsi, ce sont 1367 hommes inscrits sur la liste qui sont tenus d'assister à toute réunion et si quelqu'un arrive en retard une amende de 50 da lui est infligée, s'il s'absente, il écope d'une amende de 200 da et s'il s'absente lors d'un volontariat, il sera sanctionné d'une amende de 400 da. Ainsi toutes les affaires, malentendus, terrains, divorces et autres conflits passent par le comité du village avant d'aller en justice. Dans le cas où une personne outrepassé ce règlement, le comité se chargera de la pénaliser. L'objectif est d'éviter les vengeances que cela pourrait provoquer le village tisse les liens de fraternité en faisant appel à la sagesse et à la maturité qui caractérisent en gros les villageois et les représentants en particulier.

La gestion financière est plus avancée au village Iguersafene. Les ressources financières du village proviennent principalement des villageois à hauteur de 80%, le reste est issu des aides étatiques sous différentes formes telle que les subventions versées aux associations. La ressource intrinsèque du village est répartie comme suit :

- 21% des ressources sont versés par les émigrés avec un abonnement mensuel de 5 euro ;
- Les amendes quant à elles représentent 25% de la ressource ;
- 25 DA est mensuellement versée par chaque foyer ce qui représente 34% sur un total de 947 abonnés.

Le volet environnemental est l'une des priorités des habitants du village d'Iguersafene. De ce fait, ce dernier a été élu le village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou au concours Rabah Aissat de l'année 2014.

❖ Organisation sociale du village

Chaque village a son "Lamin", choisi parmi les sages du village. Il est secondé par des "tamen" délégués, représentant sa fratrie "adhroum". Les cotisations locales sont réparties entre chômeurs et travailleurs avec respectivement 50 et 100 Da/mois. Alors que la communauté émigrée contribue, pour sa part, avec 60 euros. Et les fonds sont collectés trimestriellement.

Le village a ses propres spécificités dans son organisation sociale. L'Assemblée Générale du village Iguarsafene, à titre d'exemple, se réunit tous les trois mois dans l'année, c'est une instance délibérative suprême qui désigne aussi un conseil du village chargé de délibérer et d'approuver les propositions du comité du village. Le conseil du village représente donc une instance délibérative de deuxième niveau après l'assemblée générale. Quant au comité de village, il remplit les fonctions de l'exécutif permanent chargé de la gestion des affaires communes, la gestion des biens communs, la médiation et le règlement des conflits...etc. Mais des opérations comme le choix et le financement des projets sont soumis à la délibération du conseil du village.

Dans ce cadre, des commissions techniques composées de jeunes universitaires, ingénieurs assistent le comité du village dans les études techniques et le suivi de réalisation des projets.

❖ Délibération et espace public du village

Le village Iguarsafene est caractérisé par l'engagement des citoyens, leur mobilisation et l'implication dans l'espace public du village. L'espace public du village occupe une importance capitale dans l'explication de cet engagement et mobilisation citoyenne. C'est parce que cet espace public peut être appréhendé et représenté par deux institutions à savoir le Conseil du Village (*Tajmaat*), et le Comité du Village ou l'instance exécutive (*Taman*), dispose de la légitimité des citoyens du village que toutes les décisions délibérées sont traduites concrètement sur le terrain. Autrement dit, la délibération est un mode de fonctionnement de ces institutions à laquelle la participation des citoyens du village est

obligatoire, à l'exception des femmes, qui sont organisées dans des associations socioculturelles et de protection de l'environnement.

❖ **L'environnement comme priorité**

En effet, le prix est bien mérité pour un village qui a pris des engagements collectifs à prendre en charge ce côté et à protéger l'environnement durant toute l'année et non occasionnellement. Ainsi, tout le monde est impliqué à commencer par l'association «Alma Vert» qui fait un travail merveilleux. Ce que doit effectuer le pays, Iguersafene a pu en peu de temps le réaliser. Tous les habitants sont conscients que l'environnement est l'affaire de tous avant qu'elle ne soit celle de la daïra ou même du pays.

Les gens n'attendent pas des arrêtés municipaux pour ne pas jeter les déchets, les épiluchures, les mégots et même un petit bout de papier. C'est devenu une culture, les enfants même ont réussi à s'adapter vite aux nouveaux comportements et à toutes les lois instaurées. La protection de l'environnement s'y fait par amour et non par la force et l'obligation. «Ce n'est pas la mer à boire finalement, tout est habitude. Au début, on a trouvé des difficultés à se surveiller tout le temps mais là on n' imagine pas notre ville avec un seul mégot par terre. Nous aimons tellement notre village que nous veillons à le protéger ! Et puis, toutes les épidémies viennent de l'insalubrité et des odeurs des ordures de tous types ! Nous remercions notre élite d'avoir pensé à réaliser tout ce que nous voyons aujourd'hui et les citoyens d'avoir obéi. Nous sommes fiers de la propreté de notre village qui reflète aussi de notre propreté.» confie un citoyen.

❖ **Les principes qui fondent le village**

Selon notre enquête, on a constaté que le secret de la réussite du village Iguarsafene, réside dans la mobilisation de tout un chacun dans la réalisation des différents projets. Ceci, est le résultat probant d'un esprit associatif, participatif et responsable inculqué et encre par le comité aux villageois. C'est aussi le fondement des principes de travail collectif pour un seul objectif, l'intérêt général. Ces principes sont présentés comme suit :

- La sensibilisation

La gestion des projets est basée sur un travail de sensibilisation pour réussir chaque projet, pendant tout le cycle de vie des projets (de la conception jusqu'à la finalisation). Exemple : le tri des déchets.

- La consultation

La conception et la mise en œuvre des projets passent souvent par la consultation de l'avis des universitaires du village selon leur spécialité. Ils s'inspirent et se nourrissent aussi à partir des expériences étrangères des idées novatrices. Et l'exemple le plus retenu est le compostage.

- Le management participatif

Le bureau du comité de village assure en permanence un registre qui est mis à la disposition des citoyens du village pour y porter leurs remarques, suggestions et réclamations. Le comité du village tient compte des remarques des citoyens et fait en sorte qu'il règle les réclamations inscrites.

- Le volontariat

Les citoyens et les entrepreneurs du village viennent à bout de leurs problèmes communs grâce au volontariat et au don de soi. En effet, pour la réalisation des travaux, le comité du village, dispose de 20 camions et sept autres appareils de travaux publics sont mis à la disposition du village. Les autres citoyens du village se mobilisent volontairement afin d'achever les travaux entamés.

Figure 4 : Organisation solidaire des villageois pour la création d'une place publique



1.2.3 Mode de financement du village

Dans le village Iguersafene, avec l'absence de l'Etat régulateur, tout ce qui a été réalisé est fait par les villageois, grâce à un travail collectif solidaire pour trouver des solutions aux problèmes communs en construisant des projets d'intérêt collectif.

Selon les réponses du comité, le village arrive à mobiliser des financements à travers les cotisations et les dons :

- **Les cotisations** : des financements de projets réalisés dans le village à travers la contribution de la communauté villageoise. en ce qui concerne la communauté émigrée, Un tableau des cotisations en euros est affiché dans le bureau de l'instance villageoise.

Selon L'ARTICLE 5.2⁵: Les émigrés ainsi que les retraités (en devises) dépassant les **100€Mois** sont soumis à des cotisations qui sont répartis comme suit :

- ❖ De 100€à 300€-----1,25€mois
- ❖ De 300€à 750€-----2,50€mois
- ❖ De 750€et plus----- 5€mois

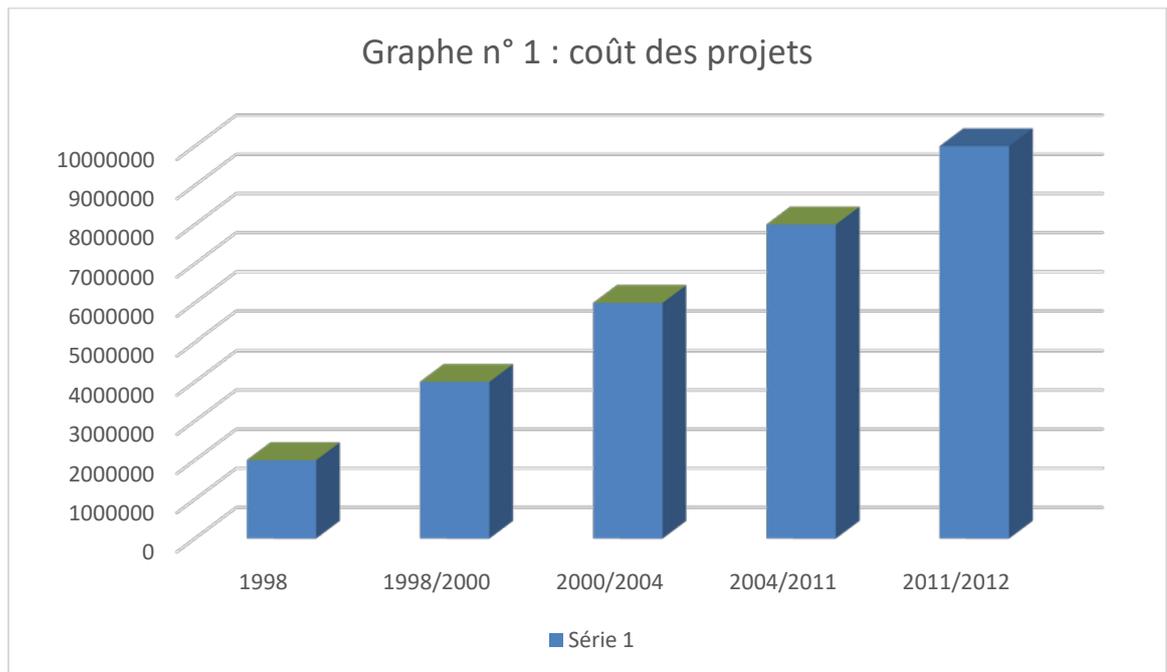
A cet effet et compte tenu de leur apport financier, cette catégorie est dispensée de tous les travaux, sauf s'ils le désirent.

Les dons : ce sont des financements constitués de la catégorie de citoyens du village ayant, pour fonction (entrepreneurs, commerçants, cadres), des possibilités de contribution appréciable au financement de projets d'intérêt collectif.

- **Les subventions**: des financements qui sont accordés aux associations par les différentes institutions publiques (assemblée populaire communale, assemblée populaire de wilaya, etc.).
- **Les coûts de financement**

L'évolution des coûts de financement des projets au village Iguarsafene entre 1998 et 2014 peut être présentée sous forme d'un graphe qu'on a réalisé à partir du tableau des coûts de financement de projets à Iguarsafene

⁵ARTICLE 5.2, cité dans les principaux règlements du village, septembre 2011



Source : établi par nous mêmes à partir du tableau des coûts de financements des projets à Iguarsafene

Les principales remarques faites à ce graphe :

- **Entre 1998 et 2004 :** les couts de financement des projets ont eu des fluctuations à travers les années, passant de 2.000.000 à 8.000.000 DA, entre 1998 et 2004.
- **De 2011 et plus :** on remarque une forte augmentation des coûts investis pour le financement des projets.

1.3 Analyse et interprétations des résultats de l'enquête

Nous analyserons les résultats de l'enquête menée auprès des associations et du comité du village Iguarsafene. Toutefois, nous ne disposons pas de la totalité des réponses aux interrogations du guide proposé aux associations et au comité en raison de leur indisponibilité.

Tableau N°4 : Principaux Projets Réalisés au niveau du village Iguarsafene

	Projets publics et privés	Projets réalisés par l'organisation et la mobilisation d'acteurs
Equipements	01 Ecole primaire ; 01 CEM ; 01 Foyer de jeunes ; 01 salle de soins ; 02 Mosquées ; 02 Mausolées ; 01 Terrain combiné ; 01 Brigade forestière ; 01 Siège APC ; 01 Bureau de poste.	01 musée ; 03 Stèles des martyrs ; 07 Fontaines aménagées ; 02 Salles polyvalentes ; 01 Bibliothèque ; 01 Place publique ; 01 Centre culturel ; 01 Aire de jeux ; 06 Cimetières (dont un nouveau).
Décharge des déchets	07 décharges non contrôlées.	1 décharge faite par le village.
Activités économiques	08 Epicerie ; 04 Cafés ; 03 Taxiphone ; 01 Boucherie ; 01 Magasin vente poulet ; 01 Restaurant ; 02 Boulangeries ; 08 Librairie/ papèterie ; 05 Salon de coiffure ; 02 Forges ; 01 Cabinet médical ; 02 Poulailleurs ; 20 Elevage ; 10 Exploitations Apicoles ; 02 Huileries (1 traditionnelle, 01 Semi industrielle) ; 01 Pharmacie ; 04 Menuiseries ; 02 Ferronnerie/Serrurerie ; 02 Quincailleries ; 04 Ateliers confection vêtements .	

Source : établi par nous même.

➤ *L'impact de l'organisation du village dans le processus de développement durable*

Organisation parfaite

En plus d'une décharge contrôlée dont rêvent quelques communes, l'association de l'environnement «Alma Vert» et le comité de village et les villageois ont pu réaliser en étroite collaboration avec des docteurs Messaoudene Mohand Oussalah, directeur de l'institut des recherches forestières et Hamoum Arezki professeur à l'université de Tizi-Ouzou, un centre de tri. Il est le premier au niveau de la daïra de Bouzeguene. Créé en 2012, il est opérationnel depuis Janvier 2013.

Le village a acheté avec ses propres moyens un tracteur pour le transport des déchets. Le chauffeur, dont le salaire est assuré par le village, passe chaque matin par les endroits où les citoyens doivent déposer leur poubelle juste quand le tracteur passe et si un résident le fait avant, il sera sanctionné d'une amende fixée à 100 da même s'il le terrain lui appartient. Un réseau de compostage micro-collectif est mis dans une unité de compostage des déchets biodégradables ; les habitants d'Iguersafene trient les déchets, ils savent qu'ils ont une valeur économique ; à cet effet, ils ont mis en place des corbeilles de différentes couleurs. Chaque couleur représente une matière. Le plastique ne côtoie pas le verre ou autres déchets.

Ainsi les villageois savent que toute chose a une valeur avant est après son utilisation. Le village donne ainsi l'exemple de l'organisation et de la propreté pour laquelle tous les peuples se battent, il est ainsi leader en terme de civisme et de citoyenneté parce qu'au fait, il ne suffit pas de dire «je suis du village», il faut faire quelque chose pour le prouver. Pari réussi à Iguersafene que plusieurs villages tentent de suivre pour améliorer le cadre de vie des habitants. Après que le plus important soit réglé, le village trace un plan de développement de haut niveau dont l'aménagement des fontaines, réalisation d'une crèche, d'un manège, d'une maison pour les trois associations culturelle, sportive et environnementale ainsi que d'une salle polyvalente estimée budgétairement à près de 4 milliards de centimes et dont les travaux ont débuté. Le Wali a promis d'ailleurs, d'aider à sa réalisation.

«Soyez les bienvenus au village des 99 martyrs Iguarsafene» Comme le panneau d'accueil l'indique, le village compte, en effet, 99 martyrs que les jeunes n'oublient pas dans leur programme par la réfection de leurs tombes au cimetière des Chouhada.

❖ **Eau de source**

En 1992, les villageois ont réalisé un projet de captage, d'adduction et de distribution de l'eau potable des sources situées à 6Km dans les monts de l'Akfadou, par leurs propres moyens. Ce projet, a coûté près de 1,7 milliard de centimes. Cette somme a été mobilisée par une cotisation collective des villageois, avec la prépondérance de la contribution des enfants du village en émigration et ceux ayant la fonction d'entrepreneur.

En 2010, le réseau d'alimentation en eau potable a été refait en PEHD par la volonté et les moyens des villageois. Par ce projet, tous les foyers du village sont alimentés gratuitement. Il est utile de souligner que les villageois versent à la caisse du village la somme de **25 DA** par mois et par foyer comme contribution pour la reconstitution du budget nécessaire au fonctionnement et à la maintenance du réseau¹⁰.

Par ailleurs, durant la période allant du mois de juin au mois d'octobre, la nécessité d'un rationnement dans la consommation d'eau oblige le comité du village à fixer un niveau maximal de consommation de **80** litres par jour pour chaque personne. L'excédent de consommation est tarifé à **0,50 DA** le litre à verser à la caisse du comité du village. Pour faire fonctionner le réseau AEP du village, le comité de village fait travailler avec rémunération et d'une façon permanente un employé citoyen du village.

❖ **Les déchets ménagers : du ramassage à la valorisation**

Les déchets ménagers sont pris en charge dans le village Iguarsafene de façon efficace, les procédés et les moyens de ramassage jusqu'à la valorisation, sont l'œuvre des villageois.

L'organisation des villageois grâce à l'association environnementale s'engage et prévoit :

- le tri sur le site des différents déchets de chantier,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations...),
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

- **Ramassage des déchets**

Le comité de village met à la disposition des citoyens des bacs à proximité de tous les cadres de vie susceptibles de générer des déchets (habitations, espaces commerciaux). Un camion acquis aussi par les ressources du comité du village conduit par un chauffeur permanent, citoyen du village rémunéré par ce même comité, passe tous les matins pour vider les bacs et transporter les déchets vers un endroit de tri des déchets, à proximité du village.

- **Le tri des déchets**

Pour le tri des déchets ménagers, le travail se fait en deux étapes. D'abord au niveau des foyers générateurs qui font la première séparation entre les déchets biodégradables, les déchets en plastique, les déchets en papier et les déchets en métal. Ces déchets sont mis ensuite dans des sacs distincts par les villageois. Vient après l'opération de ramassage et de transfert des déchets vers un centre de tri où les sacs sont vidés par les membres de l'association "Alma Vert" et les citoyens du village et les déchets sont triés pour en faire des lots distincts : déchets en plastique, déchets en papier et déchets métalliques, déchets en bois et en verre. Enfin, les déchets sont remis dans des sacs regroupés par catégories de déchets.

- **Le compostage**

Les déchets biodégradables sont mis par les villageois dans des bacs de compostage aménagés et disposés spécialement, près d'une dizaine de silos en bois d'environ un mètre cube qui sont répartis dans l'espace villageois. Après fermentation et transformation, un processus qui dure près de six mois, le compost est récupéré par les villageois pour être utilisé pour la fertilisation de leurs terres agricoles.

- **La commercialisation des déchets**

Après avoir réalisé le tri des déchets, l'association propose leur vente à des récupérateurs de matières recyclables qui font des tournées régulières. L'argent obtenu par la commercialisation des déchets recyclables est utilisé pour réaliser des projets de développement durable et d'utilité collective.

1.4 Analyse d'impact sur le développement local durable

Pour analyser les répercussions de cette forme d'organisation sur le développement local durable, on a essayé de faire notre analyse en termes d'impact social, impact économique, impact environnemental et en termes de gouvernance territoriale :

- ✓ **L'impact social** : le village a su répondre aux préoccupations des citoyens à l'exemple de la création d'une salle de soins, une bibliothèque, une place publique, un centre culturel, Aire de jeux, etc. la réalisation d'un climat social favorable au développement et une cohésion sociale entre citoyens.
- ✓ **L'impact économique** : le secteur public privé a su stimuler une dynamique économique en créant de nouvelles activités telles que Librairie, Salons de coiffure, un Cabinet médical, une Pharmacie, Menuiseries, etc.
- ✓ **L'impact environnemental** : le village a fait un pas important en termes de protection de l'environnement et gestion des déchets, passant de 17 décharges de déchets à 8 décharges dont une décharge réalisée par le village.

- ✓ **La gouvernance territoriale** : l'organisation et la coordination entre les acteurs territoriaux demeurent plus au moins timides au niveau du village Iguersafene. Elles sont limitées à la participation de la population et s'auto-prennent en charge pour satisfaire leurs besoins primaires. Sans aller au-delà des réalisations des besoins sociaux et préoccupations environnementales. (Voir quelques réalisations du village en annexe).Le village Iguersafene a su créer des activités nouvelles, ce qui a contribué à une dynamique sociale et environnementale,

Le village d'Iguersafene est source de création de multiples activités qui sont à l'origine d'un dynamisme économique, social et environnemental.

Le village d'Iguersafene a obtenu le premier prix du village le plus propre de la wilaya de Tizi Ouzou. Il a servi d'exemple à beaucoup d'autres villages de la wilaya.

Tout ceci ne saurait être réalisé sans la sensibilisation, la motivation et la responsabilisation des acteurs locaux pour servir leur bien être et conduire le village à une pérennité prospère.

S'il est vrai que l'impact économique de ces actions est quasi nul, il n'en demeure pas moins que l'impact social et environnemental est sensiblement avancé. Ce qui rend le village exemplaire en matière de développement durable.

Section2 : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga

1. Présentation du village Zouvga

Zouvga est un village accroché au flanc de la montagne du Djurdjura, dont la population est estimée à 3000 habitants est rattaché administrativement à la commune d'Illilten, Daïra d'Iferhounene. Il est situé à quelque 80 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou et près de 07 km du pic d'Azru n'Thor. Son relief est constitué principalement de roches et de terre rouge difficile à travailler. Une importante part de sa population est installée dans d'autres régions et villes d'Algérie et à l'étranger.

Ce qui n'empêche pas leur appartenance et leur participation à la gestion et à l'organisation du village.

Figure 5 : vue générale du village Zouvgu



Source : <http://images.google.fr>

2. Historique du village

Un village perché sur une colline baptisée « agwni n'tewirt », en aval de la majestueuse montagne d' « Azro n'Thor ». Des ruines et des tombes y existent jusqu'à présent. En quête de terrains fertiles, de sources d'eau et d'un climat un peu plus clément, nos ancêtres ont dû quitter la colline pour s'installer dans ce qu'on appelle aujourd'hui le village Zouvga. Le relief du nouveau village est plus au moins plat, avec d'importantes sources d'eau qui, pour la plupart, sont exploitées jusqu'à nos jours.

Zouvga, un village qui a abrité plusieurs réunions de dirigeants révolutionnaires de la région pour la préparation de la guerre de libération nationale. L'armée française a fait de Zouvga un camp de réfugiés, en évacuant les populations de plusieurs villages avoisinants pour mieux les cerner. Selon des témoignages, les citoyens du village ont accueilli les familles des réfugiés dans leurs propres maisons. Le village a été la scène de plusieurs bombardements et d'opérations d'encerclement et d'attaques.

2.1 Acteurs et organisations au village Zouvga

Depuis la nuit des temps, et jusqu'aujourd'hui, les affaires des villages kabyles sont gérés par des acteurs territoriaux, qui se mobilisent autour des projets de développement de territoire, parmi les acteurs du village Zouvga on peut citer :

2.2 Le comité du village

La genèse de l'organisation sociale, qui a toujours gérée les affaires du village, se perd dans la nuit des temps. En effet, à part la différence des appellations et des statuts qu'elle a pris au cours des temps, elle n'a jamais cessé d'exister. De l'époque de « Temman n taddart » ou les sages du village, jusqu'aux comités agréés par l'Etat, chaque génération a su assurer la continuité du fonctionnement du village.

Toute décision, proposition ou loi doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale, à l'exemple de la réglementation du village dont chaque foyer en possède un exemplaire. La création du premier comité officiel remonte à la fin des années 80, il compte au minimum deux membres de chaque famille⁶.

⁶Document interne au village.

Plusieurs projets ont été réalisés par le comité du village, entre autres :

- Le réseau en eau potable;
- Revêtement des ruelles du village en pierres taillées;
- Construction de la bâtisse appelée « axxam n'taddart »;
- Réalisation et l'entretien du réseau d'assainissement ;
- Acquisition de différents engins et véhicule utilitaires (tracteur, dumper, camion poubelle, ambulance,...)

Dans les assemblées générale, la présence de toute personne majeure est obligatoire, des amendes sont prévues pour toute personne absente sans justifier de 500 DA, de 1000 et 1500 Da pour une deuxième et troisième absence respectivement⁷.

2.3 Les associations

- Dans son histoire, le village Zouvga a connu plusieurs associations :

L'association culturelle « Tagharma » créée en 1993 qui n'a pas manqué de trophées, à citer le premier prix du festival national de la danse folklorique et de l'habillement traditionnel organisé à Annaba en 1999.

- L'association sportive « Igli », créée en 1994, dont des athlètes adhérents ont pu, par la suite, s'imposer aux niveaux régional et national dans différentes disciplines (le karaté, les jeux d'échec et le tennis de table) à titre d'exemple Vice-champion de Wilaya en jeux d'échecs octobre 2014. Le bilan financier de l'association sportive est d'un total de dépenses de **148 452 DA**(les soldes de la caisse au 31/12/2015 est de : **100 028 DA**)⁸.

⁷Règlement du village Zouvga, édition 2013, page2

⁸Bilan financier de l'association sportive, 2015.

3. Analyse d'impact sur le développement local, territorial durable

L'enquête menée auprès des associations et comité du village Zouvga a révélé les résultats suivants :

❖ L'impact environnemental

Le village Zouvga a réellement pris en charge son environnement et le bien-être de ses citoyens. L'environnement, l'hygiène et la propreté ont toujours été la priorité du comité et des villageois. Commençons par :

- La réalisation des toilettes publiques durant les années 1940 ;
- La gestion des déchets ménagers et la création d'une déchèterie propre au village ;
- La création et l'entretien du réseau d'assainissement ;
- Ajouter à cela de multiples campagnes de reboisement, l'interdiction de pâturage et de jets des ordures dans les champs et prés, même appartenant aux individus.

Tous les efforts spontanément fournis par les citoyens et fermement encadrés par le comité du village n'ont pas été vains. En effet, Zouvga est récompensé à deux reprises par le prix du village le plus propre de la Wilaya de Tizi-Ouzou en 2007 et en 2013.

❖ L'impact social

L'organisation des citoyens du village de Zouvga ont contribué à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural, la misère et les inégalités sociales en créant une caisse du village, qui s'occupe de régler les problèmes de la vie quotidienne des villageois.

4. Mode de financement

Caisse du village

Les caisses villageoises ont contribué à financer d'une manière considérable le développement local solidaire. Plusieurs projets d'intérêt général ont été financés via ce mécanisme de financement. La caisse du village est alimentée par plusieurs sources de financement à l'exemple des cotisations obligatoires des villageois qui sont fixées par le

comité de village ou le règlement intérieur du village, les envois de fonds des émigrés, les dons et la zakat (impôt islamique)... etc.

D'après les données collectées auprès du comité du village,

Zouvga des mois d'août, septembre et octobre 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous:

Tableau n° 5 : Bilan financier du comité de village en 2015

Unité : DA

Mois	Recettes	Dépenses	Déficits
Aout	489 390.00	494 652.00	5 262.00
Septembre	84 470.00	112 795.00	28 325.00
Octobre	127 630.00	141 430.00	13 800.00

Source : élaboré par nous même à base du bilan financier du comité du village Zouvga 2015.

Commentaire : l'analyse des chiffres énoncés dans le tableau ci-dessus révèle ce qui suit :

- Les résultats financiers du troisième trimestre de l'année 2015 sont déficitaires en raison de l'instabilité des ressources qui émanent majoritairement des dons des villageois. Ces déficits s'expliquent par l'importance des projets à réaliser et qui nécessitent des ressources importantes et permanentes ;
- La recette du mois d'août est la plus importante avec un pourcentage de plus de 200% que durant les mois de septembre et octobre réunis. Ce phénomène s'explique par l'activité touristique, estivale et culturelle durant ce mois et qui attire les touristes et les pèlerins de « Assensi à Azrou n'Thor ». Grâce à ce dernier des recettes importantes allant de 30 170.00 DA à 309 000.00 DA sont encaissées, ce qui représente 90% de la recette totale recueillie durant ce mois ;

- Les dépenses enregistrées durant le mois d'août sont aussi importantes que les recettes. Ces dépenses sont liées aux préparatifs de la saison estivale et cérémonies organisées telles que les circoncisions, la gratification de tous les lauréats et les différentes excursions au profit des enfants du village ;
- Le déficit enregistré durant le mois de septembre est 5 fois plus important que celui du mois d'août en raison du tarissement des dons recueillis et le plus important s'élève à 23 000.00 DA représentant un don de la mosquée.

➤ **Projets réalisés**

Le comité de village est le cœur battant du village. Chaque génération du comité a œuvré pour maintenir la continuité de l'organisation du village, mais aussi à entreprendre de nouveaux projets et achever ceux en cours de réalisation.

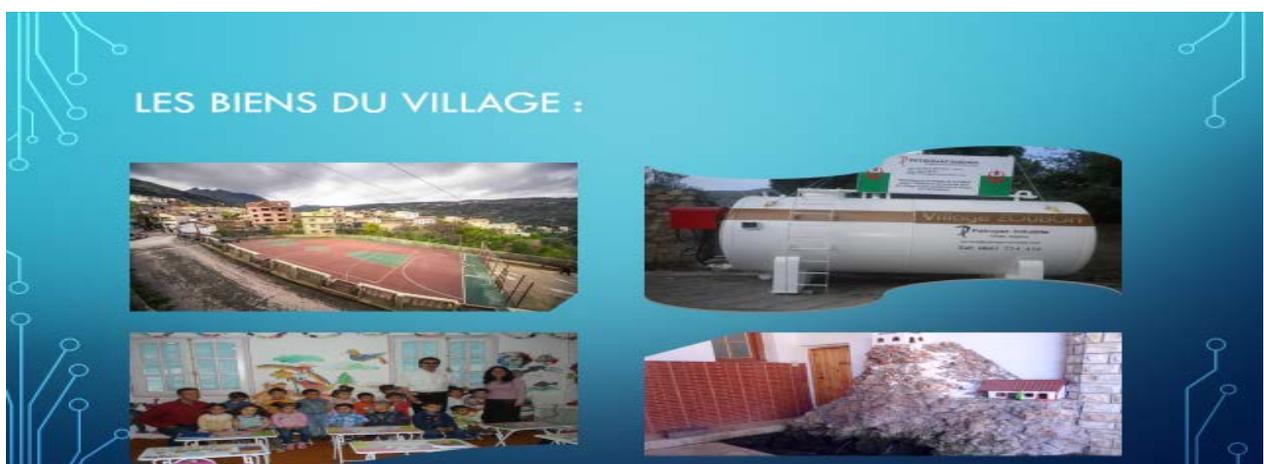
Parmi les projets réalisés on peut citer :

1. Réalisation d'un projet d'alimentation de tous les foyers du village en eau potable. En effet, le comité avait entrepris les travaux en 1986. Entre le captage et l'aménagement des sources, le raccordement en tuyauterie et la réalisation des réseaux de distribution, le village a fait preuve d'une véritable entreprise à une époque où même les autorités locales peinent à finaliser des projets d'une telle envergure.
2. Une année après, réalisation d'un réservoir d'une capacité de 50 m³. Afin de faire face à la croissance constante du village
3. Le captage de nouvelles sources au lieu dit « Azro n'Thor » en 1990, la réparation de la conduite venant de la montagne en 2000 et l'entretien permanent des réseaux et des deux réservoirs appartenant au village. Une importante source a été repérée, captée et aménagée à la sortie du village au lieu-dit Illilane en 2011, avec la réalisation d'une grande station de pompage et d'un nouveau réservoir conçu en 2013.

4. D'autres réalisations remarquables ont été conduites par ce comité de village, notamment le pavage des rues, la construction d'une salle des fêtes, la réalisation d'une unité de soins financée et équipée grâce à la caisse du village, etc. L'infirmière permanente et le médecin généraliste, qui assure des visites un jour par semaine, sont rémunérés par l'État. Il y a dans ce cas complémentarité entre l'action du comité de village et celle de l'État.

➤ **Les biens du village⁹**

Le village a entrepris une démarche autosuffisance en matière de matériel, d'engins et d'immobilier. Des biens indispensables pour faire face à une vie quotidienne de plus en plus difficile et répondre aux besoins incessants des villageois. En effet un important lot d'engins est acquis par différents biais, entre autres; dons, récompenses, ... Une fois acquis, ces biens sont mis sous la responsabilité du comité et régis par des lois adoptées en assemblée générale.



⁹Voir les biens de village en annexe 06.

Tableau N°6: Principaux projets réalisés et coûts estimatifs du village Zouvga

Date début et fin de travaux.....	Intitulés	Coût estimatif au prix 2008 (en DA)
1986	Achat d'un dumper	200 000.00
1997	Achat d'un tracteur, pour le ramassage des ordures ménagères	550 000.00
.../2005	Achat d'engin spécialisé à la place du tracteur	920 000.00
1997/....	Embauche de deux employés pour gardiennage de la décharge du village	5 000.00/ mois
..../1997	Construction et équipement d'un kiosque multiservices (téléphone)	
..../1993	Dallage des ruelles centrales du village	120 000.00
.../1996	Rénovation de l'assainissement
..../1997	Inauguration d'une stèle symbolisant le travail en bois dans l'histoire de village
..../1998	Réalisation d'un captage de sources d'eau potable à plus de 6km du village et réalisation du réseau AEP
.../1989	Installation d'une parabole collective
..../1997	Ouverture d'une crèche pour enfants, l'employé payé par le village puis l'APC

1999/2006	Construction d'une infirmerie, maison de jeune, salle de Séjour	5 500 000.00
Chaque année	Thimechret	120 000.00
1989/...	Fête de circoncision	100 000.00
...//2000	Réalisation d'une fontaine	100 000.00
.... /1996	Réalisation de bouches d'incendies sur les axes principaux du village
Chaque Année	Assensu à AZROU N'THOUR
1996	Réalisation d'une carte topographique de tout le territoire du village	1 000 000.00
1995/2007	Aménagement d'une salle de sport Plusieurs trophées gagné à l'échelle wilaya et national Premier prix du village le plus propre au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Source : Registre du secrétariat de l'association sociale Zoubga, mars 2006.

L'analyse du tableau N° 06 révèle ce qui suit :

- Les équipements acquis par le village témoignent du caractère géographique difficile de la région ;
- Les infrastructures sanitaires réalisées et équipements (ambulance) sont destinés à assurer une meilleure prise en charge des malades ;

- Le village a fait de la culture une priorité pour instruire les générations futures conductrices de développement, en construisant une crèche, des salles de lecture, une maison de jeune et une salle de sport ;
- Le comité du village ainsi que les citoyens accordent une importance capitale à l'aménagement de leur village. Ceci, par la réalisation des voiries et réseaux divers, le dallage des trottoirs, l'habillement des routes, l'installation des panneaux de signalisation et la réalisation des bouches d'incendies ;
- Les investissements du village ont été réalisés depuis l'indépendance et ne cessent d'évoluer au fil du temps, ceci témoigne de la précocité de l'esprit collectif des villageois.

Conclusion

La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leur plan d'action. La gouvernance s'applique à toutes les organisations.

C'est dans ce cadre que les villages de la Kabylie particulièrement les villages Iguersafene et Zouvga nous propose un exemple édifiant d'une gouvernance démocratique et éthique au service d'un développement durable social, environnemental et économique.

Le dispositif institutionnel est structuré et bâti autours des valeurs traditionnelles et une organisation sociopolitique spécifique. L'assemblée du village « Thadjmaat » et le comité du village sont les instances d'une organisation sociopolitique ancestrale qui délibère en permanence sur l'intérêt public.

Le décernement du prix Rabah AISSAT du village le plus propre de la wilaya de Tizi Ozou aux villages Iguersafene et Zouvga souligne l'importance accordée à l'environnement, l'attachement aux valeurs morales ainsi que le respect des droits civiques par cette communauté. Ces résultats triomphants sont le fruit de durs labeurs des membres des comités devenus missionnaires de la cause du développement durable.

Conclusion Générale



Conclusion Générale

Le développement local porte une nouvelle conception du développement comme barrière au modèle poussé par le haut (Etat et marché) qui s'impose comme une démarche, une action qui converge vers une dynamique territoriale.

Dans le premier chapitre on a pu mettre en exergue les points de divergences qui subsistent entre le développement local et territorial où on a constaté que le développement est plus territorial que local. Le développement territorial nécessite l'exploitation de ressources spécifiques ou non-spécifiques mettant en réseaux des acteurs mobilisés et coordonnés autour de différents projets. Le but est la réalisation d'une dynamique forte à la fois socioéconomique et environnementale suivant participation, responsabilisation et partenariat. En effet l'approche territoriale revêt plusieurs dimensions et la plus importante est celle qui considère que le territoire est réellement une construction d'acteurs mobilisés pour la réalisation d'un développement territorial viable. Son objectif est d'atteindre l'efficacité économique, l'équité sociale et l'équilibre écologique qui sont les enjeux du développement durable.

Le développement durable est un véritable défi planétaire dont la principale cible est la satisfaction des besoins aussi bien de la génération actuelle que ceux de la génération future. Ce défi est impérativement concilié aux trois piliers majeurs à savoir l'aspect économique, social et environnemental pour atteindre un juste équilibre. Ce dernier requiert une participation responsable, une transparence et un partenariat entre les acteurs locaux qui fondent les principes d'application d'une gouvernance.

La gouvernance recouvre les modes d'organisation territoriale autour des projets qui traduit les principes de participation, d'engagement, de subsidiarité des pouvoirs et des responsabilités individuelles et collectives (responsabilité commune mais différenciée). La participation des citoyens, la réalisation d'un partenariat et la coopération de tous les groupes de la société sont nécessaires afin de rendre le développement territorial durable sur le plan environnemental, social et économique.

La gouvernance territoriale a fait l'objet de notre recherche dans le deuxième chapitre. Elle représente un processus institutionnel et organisationnel de construction et de mise en compatibilité des différents modes de coordination entre des acteurs géographiquement proches. La gouvernance est aussi l'expression d'arbitrage entre différents acteurs qui défendent leurs intérêts quotidiens dans le cadre de la communauté afin de résoudre un problème productif d'un territoire.

Dans la réponse à notre problématique nous avons mis en évidence l'existence de nombreuses activités dans les deux villages, dans leurs modes d'organisation, nous avons pu observer les différences par rapport à l'organisation ancestrale, ces changements consistent dans la construction de gouvernances locales bien spécifiques à chaque village. Ceci, via la prise de décision sur la base du principe de délibération.

En réponse à nos interrogations et aux hypothèses posées:

Les résultats obtenus sur les deux villages nous a permis de constater qu'il existe une véritable mobilisation des ressources humaines et financières pour permettre aux citoyens, de donner leurs avis en les consultant au cours des assemblées générales, l'accès à l'information

Conclusion Générale

sur les projets conçus et à concevoir. Mais aussi les faire participer aux projets du village ce qui met l'accent sur le rôle du comité de village Tadjmaath et l'importance du mouvement associatif comme moteur d'impulsion d'un vrai développement durable. Ce qui a parmi d'un côté au village de Iguarsafene de créer une dynamique à la fois sociale et environnementale et plus ou moins économique par la forte présence d'acteurs territoriaux privés (associations).

En ce qui concerne le village de Zouvga les résultats montrent effectivement l'existence d'une mobilisation et coordination d'acteurs en l'absence d'une dynamique économique induisant un retard considérable dans la réalisation des projets. Ainsi que l'exode rural qui puise dans la ressource humaine et déséquilibre l'organisation et le fonctionnement du village.

Nous pouvons confirmer les trois hypothèses pour les deux villages et notifier que les principes fondateurs de la gouvernance territoriale à savoir la consultation, la démocratie participative et l'apprentissage collectif permettent la réalisation d'un modèle de développement durable viable non piloté par l'Etat.

Nous pouvons ainsi conclure que les formes d'organisations dans les villages kabyles représentées par les associations font émerger un véritable développement durable et une dynamique territoriale via la forte présence d'acteurs. Ces derniers sont assujettis au respect de certains principes tels que la délibération ou encore consultation.

A la suite de notre travail de recherche mené dans les deux villages deux perspectives peuvent être mises en avance :

L'instauration d'une gouvernance privé-public pourrait-elle créer un développement humain viable pour promouvoir un développement local, régional, national voire mondial (effet boule de neige).

Le mouvement associatif dans le cas de l'Algérie est-il un vrai acteur de sensibilisation et d'impulsion d'une dynamique locale.

Bibliographie



❖ Ouvrages

- BACHELARD, Paul, *Les acteurs du développement local*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Boisvert André "Vachon, Bernard, et Coallier, Francine, Coll. (1993) *Le développement local : théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville, Gaëtan Morin, 331 p. (ISBN 2-89105-479-2)." *Cahiers de géographie du Québec* 38104 (1994).
- BESSON, Geneviève, *Le développement social local: significations, complexité et exigences*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Dupuy Y., Gilly JP., Perrat J. « Relation sociale d'emploi et gouvernance locale dans les dynamiques territoriales », *Géographie, Economie, Société*, Paris, Vol. 3, n^o1, 2000.
- Ferguène A. « gouvernance locale et développement territoriale le cas des pays du sud », édition l'Harmattan, 2000.
- HOUEE, Paul, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- GILLY J.-P. et TORRE A., *Dynamiques de proximité*, l'Harmattan, Paris, 2000.
- JAMBES, Jean-Pierre, *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXI^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- KHERDJEMIL, PANHUYS, ZAOUAL, *Territoires et dynamique économiques: au-delà de la pensée unique*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Lacour C., puissant S, « Géographie appliquée et sciences des territoires », *Economica*, 1995.
- MANCEBO François, « le développement durable », édition Armand Colin, Paris, 2006.
- MAYOUKOU Célistin et al(2010), *Gouvernance du développement local*, CIRAD, France, 2010.

- PECQUEUR, Bernard, *Le développement local: mode ou modèle?*, Paris, Syros, 1989.
- Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2^e édition revue et augmentée, 2000.
- Pecqueur B., Zimmermann J.-B. « *Économie de proximités*, Hermès, Paris, 2004.
- Torre A. « Economie industrielle et économie spatiale », paris, Economica, 2000.
- UNADEL et Adels, *Livre Blanc citoyen du développement local et de la décentralisation*, s. 1., s. éd., 2012.
- VAN DUYSSEN E-C et JUMEL S., « Le développement durable »; éd. l'HARMATTAN, 2008.

❖ **Revues**

- DE MULDER, DRUANT, "Les marchés du travail de la zone euro et la crise", *BNB revue économique*, septembre 2012.
- Tchernonog Viviane « trajectoires associatives premiers éléments sur la mortalité des associations », revue internationale d'économise social, n 227, avril 1999.

❖ **Articles**

- AKKOUICHE S., « Manuel pour les associations algériennes », éd Fondation Friedrich Ebert Alger, 2012.
- HADJOU L., « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », 2009, disponible sur, <http://developpementdurable.revues.org/8208>.

❖ **Mémoires**

- HAMRANI S., « Innovation social et développement social de la willaya de Tizi Ouzou : caractérisation par deux études monographiques des centres médicopédagogique d'Ath Omalou et Bouzeuguene» Université Mouloud Maameri, 2012/2013.

- KARKARINE F., « Apport de l'artisanat au développement territorial durable : cas de la poterie de Maâtkas », Université Mouloud Maameri Tizi Ouzou, 2014/2015.

❖ Thèses

- BOUZOUBAA L., « Gouvernance et stratégies territoriales : le rôle des acteurs dans la gestion de leur territoire », thèse de doctorat, université PAUL VERLAINE-METZ, 2009.
- LABIADH I., sous direction de B. Pecqueur, « le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », Université Pierre Mondés, France.
- LABIADH INES.,« Le développement territorial et la valorisation des ressources spécifique dans les zones difficiles: acteurs et gouvernance.cas de la région nord ouest de la Tunisie », sous direction de B. Pecqueur, Université Pierre Mondés, France.
- PECQUEUR. B., « le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », 2005, disponible sur, <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi :010035257>.

❖ Communications

- ABRIKA B., du colloque « *Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire* », CCFD-Terre Solidaire, 2011.
- ACHIR M et KERN F., « Gouvernance traditionnelle, régulation et gestion collective de l'eau en Kabylie : Etude du village Iguersafene », 2011.
- ACHIR M., « La caisse du village, envois de fonds et développement local solidaire : cas du village d'ACHALLAM et d'IGHIL TIZI-BOUA en Kabylie », 2011.
- B., JEAN « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux » Université du Québec à Rimouski.
- Haddad M., Ben Slymen S., 2011, « Les territoires difficiles et menacés au sud-est tunisien : quelles formes de communications dans une phase de transition »? AMDDS– Luxembourg, coll. *Mondialisation des échanges, communication de crise et relations publiques*.

- La Commission sur le recours au principe de précaution, Commission européenne, COM(2000).
- Pecqueur B. "Gouvernance et régulation: un retour sur la nature du territoire", Journées de la Proximité, Toulouse, mai, 1999.
- RALLET A, Commentaires du texte d'Oliver CREVOISIER dans MOLLARD, Amédée et Ali Territoires et enjeux du développement régional, Versailles, Éditions Quae.2007.

❖ Guides

- Le développement local, sommet de MONTEREAL, 2002, p3, PDF.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf, consulté le 01/10/16.
- Lier la réduction de la pauvreté a la gestion de l'environnement : défis et opportunités politiques», PNUD, Juillet 2002.

❖ Rapports

- Godard Olivier., « Le développement durable de Rio de Janeiro 1992 à Johannesburg », 2002.
- PECQUEUR, Bernard, *Rationalité et territoire*, texte d'une conférence Université de Grenoble 2, 1995. • Rapport Brundtland; ONU 1987 dispo:http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.
- *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000*, Bulletin Officiel n° 10, 2000.

❖ Sites internet

- **Hélène Combe**, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 29 mars 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/10852> ; DOI : 10.4000/développement durable.10852.
- <https://www.google.fr/maps/place/Agarsafen,+Idjeur,+Algérie>.
- www.reseau-ama.org.
- http://theses.univlyon2.fr/documents/getpert.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=2291.
- <http://www.vedura.fr/gouvernance/acteurs-developpement-durable>.

❖ Textes législatifs

- Article 1, la loi de 1 juillet 1901.
- la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations.

❖ Autres

- DECOSTER, Dominique-Paul, *cours de développement local durable*, Umons, année académique 2012-2013.
- Cette définition a été mise en place par le groupe d'étude sur le développement local de Montréal lors d'un sommet le mardi 9 avril 2002. Ce groupe était animé par Monsieur Paul Prevost, spécialiste en développement local et attaché à l'Université de Sherbrooke.
- DOUCET, LAVAL et FAVREAU, *Théorie et pratiques en développement communautaire*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1997, p.462.

Table des Matières



Table des Matières

Remerciements I	
Dédicaces II	
Résumé III	
Sommaire IV	
Introduction générale01
Chapitre 1 : Développement Local Durable	
Introduction.....	04
Section 1 : Aspect conceptuel du développement local durable.....	.05
1. Définition du Développement Local Durable.....	05
1.1 Première définition.....	05
1.2 Deuxième définition.....	06
1.3 Troisième définition.....	06
1.4 Les spécificités des différentes définitions du développement local durable.....	07
2. Genèse du développement local durable.....	08
2.1 La première phase.....	09
2.2 La deuxième phase.....	09
2.3 La troisième phase.....	09
3 Objectifs, principes, et caractéristiques du développement local durable.....	15
3.1 Objectifs du développement local durable.....	15
3.2 Principes du développement local durable.....	15
3.3 Caractéristiques du développement local durable.....	15
4 L'approche en termes d'acteurs et la question environnementale.....	16
4.1 L'individu jouit d'une certaine liberté d'action.....	16
4.2 L'individu agit dans le cadre d'un « schéma utilitariste ».....	17
4.3 La question Environnementale.....	17
4.4 Les acteurs du développement local durable.....	18
4.4.1 L'initiateur de la démarche.....	18
4.4.2 Le leader.....	20
4.4.3 l'élus négociateur.....	20
4.4.4 Le passeur.....	21
4.4.5 Les Citoyens.....	21
Section 2 : développement durable et territoires.....	.25
1.1 Définition du développement durable	25
1.2 Genèse du Développement Durable.....	26
1.2.1 La conférence de Stockholm 1972.....	26

1.2.2	La Conférence de Rio De Janeiro.....	27
1.3	Le champ d'application du développement durable.....	28
1.3.1	Le champ économique et social du développement.....	28
1.3.2	La conservation et la préservation des ressources aux fins de développement	28
1.3.3	La participation des groupes majeurs.....	28
1.3.4	La mise en œuvre de moyens d'action transversaux permettant une inflexion du développement vers plus de durabilité.....	28
1.4	Les piliers du développement durable.....	29
1.5	Les principes et objectif du développement durables.....	30
1.5.1	Objectif de développement durable.....	30
1.5.2	Les principes du développement durable	32
1.6	L'aspect territorial du développement local durable.....	34
1.6.1	Le territoire marqueur d'identité.....	35
1.6.2	Diversité et territoire.....	36
	Conclusion	38

Chapitre2 : Paradigme de Gouvernance au Service du Développement local Durable

Introduction	39
--------------------	----

Section 1 : L'indispensable Gouvernance : un nouveau mode de régulation et nouveau mode d'organisation.....40

1	Définition, caractéristique et typologies de la gouvernance.....	40
1.1	Définition.....	40
1.2	Caractéristique de la gouvernance.....	41
1.3	Les typologies de la notion de gouvernance.....	42
1.3.1	La gouvernance mondiale.....	42
1.3.2	La gouvernance territoriale.....	43
1.3.3	La gouvernance des entreprises.....	44
2	Genèse de la notion de gouvernance.....	44
3	La gouvernance territoriale : un outil privilégié pour le développement local durable....	46
3.1	Gouvernance local durable.....	46
3.1.1	Définition.....	46
3.1.2	Les formes de gouvernance locale.....	47
3.1.2.1	Proximité et gouvernance.....	47
3.1.2.2	Les acteurs de la gouvernance	50
3.2	Fondements de la gouvernance locale durable	51
3.3	Gouvernance territoriale : une de coordination entre les différents acteurs pour un Développement local durable.....	53
3.3.1	Définition.....	53
3.3.2	Gouvernance locale : dynamique territoriale.....	56
3.3.3	Les spécificités de la gouvernance territoriales.....	58

3.3.4	La participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire...	59
3.3.5	Gouvernance territoriale et développement durable	60

Section 2 : Renforcement du rôle des associations comme partenaire du développement territoriale durable62

1	Définition et typologies	62
2	Typologies des associations	62
3	Principe d'action	65
4	Objectifs des associations	67
5	Mode de financement des associations	68
5.1	Les subventions aux associations.....	68
5.2	Mécénat, dons et legs.....	68
5.3	Les recettes propres à l'association.....	69
	Conclusion.....	69

Chapitre 3 : Présentation des Formes de Gouvernance et d'Acteurs Locaux en Kabylie : « Cas des villages : Iguersafene et Zouvga »

	Introduction.....	71
	Section préliminaire : Présentation de l'enquête de terrain.....	72
	L'enquête : objectif et méthodologie.....	72
1.1	Objectif principal de l'enquête.....	72
1.2	Méthodologie.....	72
1.3	Les difficultés rencontrées.....	73

Section I : Résultats et discussions de l'enquête menée au village « Iguersafene ».....74

1	Présentation du village Iguersafène.....	74
1.1	Eléments monographiques.....	74
1.2	Acteurs et organisation au village Iguersafene.....	78
1.2.1	Acteurs du village.....	78
1.2.2	Le mode d'organisation et mode de financement.....	80
1.2.3	Mode de financement du village.....	85
1.3	Analyse et interprétations des résultats de l'enquête.....	87
1.4	Analyse d'impact sur le développement local durable.....	92

Section2 : Résultats et discussions de l'enquête menée au village Zouvga

1.	Présentation du village Zouvga.....	93
2.	Historique du village.....	95
2.1	Acteurs et organisations au village Zouvga.....	95
2.2	Le comité du village.....	95

2.3 Les associations.....	96
3. Analyse d’impact sur le développement local, territorial durable.....	97
4. Mode de financement : caisse du village.....	97
Conclusion.....	104
Conclusion générale.....	106
Annexes	108
Liste des Tableaux	135
Liste des Figures.....	136
Bibliographie.....	137
Table des matières.....	142